711
JUIN-JUILLET
2021

Le Bulletin

DE L'ANTIQUAIRE, DU BROCANTEUR ET DES GALERIES D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - 3,90 €

ÉDITION LIMITÉE

VOLLARD, PETIET ET L'ESTAMPE DE MAÎTRES

Petit Palais, Paris - Jusqu'au 29 août 2021

18 rue de Provence 75009 Paris
01 47 70 88 78 contact@sncao-syndicat.com

Pierre Bonnard,
"Portrait d'Ambroise Vollard au chat", vers 1924,
huile sur toile © Paris Musées / Petit Palais

FOIRE DE CHATOU

Île des Impressionnistes [78]

Antiquités / Brocante

Art du XXe siècle - Galeries d'Art - Produits du Terroir

Plus de 650 stands

6.500 m² de marchandises

PROCHAINE ÉDITION :

101e Foire de Chatou

du 24 septembre au 3 octobre 2021

(journée professionnelle le jeudi 23 septembre)

www.foiredechatou.com

PRÉSIDENT Rémi MACHARD
06 81 43 38 31

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Premier Vice-Président délégué :
Responsable de la Région Parisienne
Pierre BOSCHE - 75008 Paris - 01 40 07 06 46

Seconde Vice-Présidente déléguée :
Commissaire Générale du Salon du Parc Monceau
Lydia QUINT - 94250 Gentilly - 06 79 62 74 65

Secrétaire Générale :
Isabelle LACAMPAGNE - 31400 Toulouse - 06 15 17 50 85

Secrétaire Général Adjoint :
Président Départemental
Jérôme HENRY - 21000 Dijon - 06 70 77 41 05

Trésorier Général :
Commissaire Général de la Foire de Chatou
Responsable de la Région Occitanie
Bernard ROUFLAY - 66100 Perpignan - 06 11 41 70 52

Trésorier Général Adjoint :
Responsable de la Région Bretagne - Normandie
Yves BOUGER - 50400 Granville - 06 63 52 71 07

Conseiller du Président :
Commissaire Général Adjoint de la Foire de Chatou
Responsable du Label "Antiquité- Qualité"
Responsable de la Région Nouvelle-Aquitaine
Bertrand LECAT - 33370 Salleboeuf - 06 89 99 20 88

CONSEILLERS

Responsable de la Région Alsace
Alain BENEDICK - 57930 Postroff - 03 87 07 56 68

Représentant des Galeries d'Art
Responsable du Bulletin
Christophe BERTEAUX - 54320 Maxéville - 06 09 66 60 89

Présidente Départementale
Susan JOHNSON-RIVIERE - 14270 Mézidon - 06 08 68 30 55

Président Départemental
Philippe METHIAZ - 93400 Saint-Ouen - 06 08 26 89 73

Responsable de la Région Auvergne-Rhône Alpes
Geoffray RIONDET - 69002 Lyon - 06 16 74 68 73

CONSEIL HONORAIRE

Présidents d'Honneur : Pierre COVILLE, Jean-Pierre DAVID, Michel GOMEZ, Jean NOWICKI

Vice-Présidents d'Honneur : Jean-Pierre ARTAUD, Catherine FOURNET, Jean-Denis MORAT

INFORMATIONS

Délégué Général : Frédéric CHAPILLON

Juridique - Avocats à la Cour :
Me Druon DELOT - 01 34 17 71 41
Me Eric Van DAELE - 01 42 89 30 32

Assurances :
Guy SIDOBRE AGS - 06 09 49 19 13
38 rue Claude Terrasse - 75016 Paris

Directeur de publication : Rémi MACHARD

SIÈGE SOCIAL : SNCAO-GA

18 rue de Provence - 75009 Paris
01 47 70 88 78 - Fax 01 48 01 09 81
contact@sncao-syndicat.com - www.sncao-syndicat.com

Le mot du PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s,

Le SNCAO-GA fondé en 1948 est l'organisation de référence pour les pouvoirs publics dans la représentation de notre profession.

Chacun de nous, antiquaire, brocanteur, galeriste doit considérer le syndicat comme un bien commun à préserver et contribuer à le renforcer pour être mieux représenté, mieux écouté, mieux défendu.

Syndicat ! Parfois le mot fait peur à certains… comme s'il représentait un danger maléfique, un esprit sectaire… porté par un prosélytisme dans lequel chacun perdrait sa liberté de penser…

À ceux-là je réponds que c'est exactement le contraire et que le syndicat est l'outil indispensable pour défendre notre liberté professionnelle, nos droits collectifs et individuels dans l'exercice de notre activité.
Permettez-moi de vous rappeler la définition du dictionnaire pour le mot « Syndicat » :
Nom masculin - Association qui a pour objet la défense d'intérêts communs -

Chaque année le nombre d'adhérents diminue dans les organisations professionnelles.
Le constat est que les adhérents qui partent en retraite ne sont que partiellement remplacés par les nouvelles générations. Le SNCAO-GA n'échappe pas à ce mouvement.
Mais cette année c'est la double peine pour notre organisation. Certains collègues, qui sont une minorité mais plusieurs dizaines malgré tout, considèrent qu'il n'est pas nécessaire de régler leur cotisation si la Foire de Chatou n'a pas lieu et certains demandent à ne régler qu'une demi-cotisation parce qu'il n'y aura qu'une seule foire cette année…
Dans leur esprit ils ne sont pas adhérents mais consommateurs !

C'est un appel à la raison et à la solidarité. Nous devons inverser cette évolution et rassembler nos collègues en plus grand nombre.
Pour continuer de remplir sa mission et vous représenter le SNCAO-GA doit conserver ses locaux, son personnel, ses services aux adhérents.

185 euros par an (payables en 10 fois, déductibles des frais ou des impôts selon les statuts) pour une assurance d'aide juridique personnelle, pour des conseils fiscaux, comptables et juridiques, pour un bulletin d'information mensuel, pour l'accès privilégié à des partenaires privés et plus largement pour participer à la défense collective des droits de sa profession… pour avoir obtenu des aides depuis décembre 2020… C'est un prix imbattable pour une organisation professionnelle nationale !

Adhérer au SNCAO-GA c'est défendre ses droits, ces intérêts et être solidaire… simplement et sans prosélytisme. Nous avons besoin de l'ensemble des marchands, je vous remercie de le rappeler amicalement à nos collègues, à vos amis. Adhérer c'est s'aider soi-même !

Enfin, je veux rendre hommage à Jean NOWICKI, président depuis 2014, qui vient de quitter ses fonctions. Au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des adhérents je le remercie pour son investissement personnel depuis de longues années au service de la profession. Il continuera à œuvrer pour les commerçants en général et les antiquaires-brocanteurs en particulier en restant vice-président de l'importante Confédération des Commerçants de France.
Le 15 juin dernier, les administrateurs ont décidé à l'unanimité de le nommer Président d'Honneur du SNCAO-GA.

Je vous souhaite un bel été, de belles affaires, une belle clientèle mais aussi quelques vacances.
Je vous donne rendez-vous à la Foire de Chatou à partir du 23 septembre.
Exposants ou visiteurs, venez tous !

Je vous adresse mes salutations confraternelles, amicales et… syndicales !!!

…adhérer …c'est s'aider soi-même !

Rémi MACHARD
Président du SNCAO-GA

VACANCES

Chaque année, de juillet à septembre, certains lecteurs s'inquiètent de l'intervalle entre deux bulletins. Nous rappelons à nos fidèles abonnés que, depuis toujours, nous ne publions qu'un seul bulletin jumelé pour juin et juillet, le numéro suivant ne paraissant qu'au 1er septembre.
Les consultations juridiques du lundi après-midi sont suspendues en août.
Les bureaux seront fermés pendant la période des vacances, du 9 au 27 août inclus.

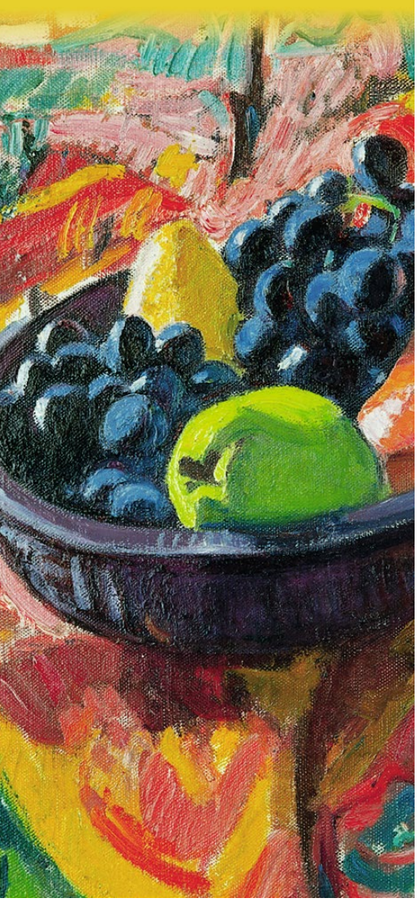

Jean PUY, "Nature morte au compotier et aux grappes de raisins", 1912, huile sur toile, 64 x 55 cm. Collection particulière © Amis de Jean Puy © ADAGP, Paris 2021

SOMMAIRE

1 LE MOT DU PRÉSIDENT

3 ACTIVITÉS DU CONSEIL

4-6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7-8 MESSAGE DE RÉMI MACHARD

9 FIL D'INFORMATIONS

10-11 EN DIRECT DE NOS RÉGIONS

12-14 COMMERCE DE L'IVOIRE

Le Mag Culture du BULLETIN

I-IV ÉDITION LIMITÉE - VOLLARD, PETIET...

V JEAN PUY / MAI-THU

VI-VIII À DÉCOUVRIR...

15 JURIDIQUE

16 MARCHÉS PERMANENTS

17 CALENDRIER DU LABEL

18 GAZETTE

19-23 INSCRIPTION FOIRE DE CHATOU

24 PETITES ANNONCES

25 JURIDIQUE - ALLO SNCAO

26 DEMANDE D'ADHÉSION

28 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration du SNCAO-GA s'est réuni le mardi 15 juin 2021 à l'IESA, 1 Cité Griset 75011 Paris.

Étaient présents :
Jean Nowicki (Président),
Pierre Bosche (Vice-Président),
Bertrand Lecat (Vice-Président),
Rémi Machard (Secrétaire Général),
Lydia Quint (Secrétaire Générale Adjointe),
Bernard Rouflay (Trésorier Général),
Jérôme Henry (Trésorier Général Adjoint),
Christophe Berteaux (Conseiller du Président)
et les conseillers :
Alain Benedick, Susan Johnson-Rivière,
Isabelle Lacampagne.
Absents, excusés :
Philippe Méthiaz, Geoffray Riondet.
Invitée au Conseil : Catherine Fournet.

Le Président Jean Nowicki a souhaité la bienvenue aux administrateurs à cette réunion, la première en présentiel depuis le mois de septembre dernier, toutes les réunions ayant eu lieu depuis en visioconférence. Il a salué particulièrement la participation amicale de Mme Catherine Fournet, Vice-Présidente d'Honneur du SNCAO-GA, puis a rappelé le déroulement de la journée :

- La réunion du Conseil se tiendra ce matin jusqu'à 12h30 ;

- Elle sera suivie de 14h00 à 16h30 par la réunion des Présidents départementaux puis par l'Assemblée Générale à 18h00 ;

- Le nouveau Conseil d'Administration se réunira ensuite pour procéder à l'élection du Bureau.

Après la lecture des différents courriers reçus au Syndicat et un point sur la situation financière du SNCAO-GA, la préparation de la 101e édition de la Foire de Chatou qui se tiendra du vendredi 24 septembre au dimanche 3 octobre 2021 a été évoquée (journée professionnelle le jeudi 23 septembre). Des exposants ont d'ores et déjà envoyé leurs dossiers d'inscription sachant qu'une date butoir a été fixée au 30 juillet 2021, au-delà de laquelle plus aucune inscription ne sera prise. Nous devrons en effet connaître à ce moment-là le nombre précis d'exposants pour ajuster si besoin le nombre de stands à faire monter par notre prestataire. Les stands alimentaires ont également été évoqués ainsi que l'évolution de la situation sanitaire et les contraintes imposées par la Commission de Sécurité. Notre expert habituel M. Pierre Bourgeois participera à cette nouvelle édition mais nous devons rechercher un nouvel expert pour les bijoux anciens, Mme Blandine Cambazard nous ayant fait part de son désir de faire valoir ses droits à la retraite.

Dans le cadre de la Structure Nationale, un point a été fait sur la représentativité du Syndicat dans les régions et les départements.
Il est important d'apporter notre soutien, par le biais de partenariats par exemple, à la reprise ou à la création de Salons respectueux de l'éthique défendue par le Syndicat, destinée à porter une image valorisante de la profession à travers le Label « Antiquité-Qualité ».
Le Directeur de l'IESA, M. Boris Grébille, a proposé d'associer ses étudiants à des réflexions sur le sujet.
Cette discussion se poursuivra cet après-midi lors de la réunion avec les Présidents départementaux.

La réunion a pris fin avec des échanges sur l'inauguration du Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie à Strasbourg et sur celle de la Foire à la Brocante et aux Antiquités des Quinconces à Bordeaux, auxquelles le Président Jean Nowicki avait été invité.

ÉLECTION DU BUREAU

Le mardi 15 juin 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau. Celui-ci se compose de la manière suivante :

Président ..... **Rémi MACHARD**
Premier Vice-Président ..... **Pierre BOSCHE**
Seconde Vice-Présidente ..... **Lydia QUINT**
Secrétaire Générale ..... **Isabelle LACAMPAGNE**
Secrétaire Général Adjoint ..... **Jérôme HENRY**
Trésorier Général ..... **Bernard ROUFLAY**
Trésorier Général Adjoint ..... **Yves BOUGER**
Conseiller du Président ..... **Bertrand LECAT**

Les membres du Conseil d'Administration ont attribué à l'unanimité la distinction de **Président d'Honneur du SNCAO-GA à M. Jean NOWICKI**, en témoignage de l'estime et de la reconnaissance de toute la profession pour son parcours syndical et le travail accompli au service des adhérents et du SNCAO-GA.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MARDI 15 JUIN 2021

C'est à l'IESA
(Institut d'Études Supérieures des Arts),
1 Cité Griset 75011 Paris, que
le Président Jean Nowicki
a ouvert cette Assemblée Générale 2021,
entouré
des membres du Conseil d'Administration :
Pierre Bosche (Vice-Président),
Bertrand Lecat (Vice-Président),
Rémi Machard (Secrétaire Général),
Lydia Quint (Secrétaire Générale Adjointe),
Bernard Rouflay (Trésorier Général),
Jérôme Henry (Trésorier Général Adjoint),
Christophe Berteaux (Conseiller du Président)
et les conseillers :
Alain Benedick, Susan Johnson-Rivière,
Isabelle Lacampagne, Geoffray Riondet.
Était excusé : Philippe Méthiaz.

Le Président Nowicki a souhaité la bienvenue aux participants, en remerciant très chaleureusement le Directeur de l'IESA, M. Boris Grebille, pour son accueil et la tenue de cette Assemblée Générale dans les locaux de l'école avec laquelle le Syndicat est partenaire depuis de très nombreuses années. Plusieurs Présidents départementaux, qui avaient participé l'après-midi à la réunion des Présidents départementaux et des Membres correspondants, étaient présents à cette Assemblée Générale : M. Jacques André, Président départemental de l'Essonne, Mme Catherine Fournet, Vice-Présidente d'Honneur du SNCAO-GA et Membre correspondant de la Saône-et-Loire, M. Philippe Gulessian, Président du Syndicat des Antiquaires, Brocanteurs et Galeries d'Art de Marseille et sa Région, et Membre correspondant des Bouches-du-Rhône, M. Gilbert Hangen, Président de l'Association des Brocanteurs et Fripiers Non-Sédentaires de Strasbourg et Président départemental du Bas-Rhin, Mme Claudine Kleitz, Présidente départementale du Haut-Rhin, M. Christophe Richème, Président départemental du Jura, M. Albert Rodriguez, Président du MAP (Marchés aux Puces de Paris Saint-Ouen) et Président départemental de la Seine-Saint-Denis. Étaient également présents Me Eric Le Marec, huissier de justice chargé de contrôler les opérations de vote et d'annoncer les résultats, Mme Raphaëlle Mayen, commissaire aux comptes, Me Druon Delot et Me Eric Van Daele, avocats, M. Guy Sidobre, courtier en assurances.

Suivant l'ordre du jour établi, le Président Nowicki a déclaré ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire, en invitant le Trésorier Général, M. Bernard Rouflay, à présenter le rapport financier pour l'année 2020.

RAPPORT FINANCIER 2020

Nous ne retranscrivons pas ici le texte de ce rapport financier
mais les lecteurs intéressés pourront le consulter dans son intégralité
sur le site internet du Syndicat **www.sncao-syndicat.com**

Cette lecture achevée, la commissaire aux comptes, Mme Raphaëlle Mayen, a présenté à son tour son rapport sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Mme Mayen a certifié que les comptes annuels étaient, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice, avec une réserve pour limitation dans le cadre du traitement comptable du litige opposant le SNCAO-GA à son ancien agent de communication. Mme Mayen a indiqué qu'elle a effectué son audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Elle a également précisé avoir procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Elle n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents diffusés sur la situation financière et les comptes annuels du SNCAO-GA.

Suite à la présentation de ces deux rapports, celui du Trésorier Général et celui de la Commissaire aux Comptes, le Président Nowicki a demandé si des participants souhaitaient poser des questions concernant les comptes annuels. Personne dans l'assistance ne s'étant manifesté, M. Nowicki a proposé de passer au vote pour l'adoption du rapport financier, en proposant un vote à mains levées. Aucune abstention, aucun vote contre n'ayant été exprimé, le rapport financier a été adopté à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.

Le Président Nowicki a remercié l'assistance puis a invité le Secrétaire Général, M. Rémi Machard, à présenter le rapport moral pour l'année 2020.

RAPPORT MORAL 2020

Nous ne retranscrivons pas ici le texte de ce rapport moral
mais les lecteurs intéressés pourront le consulter dans son intégralité
sur le site internet du Syndicat **www.sncao-syndicat.com**

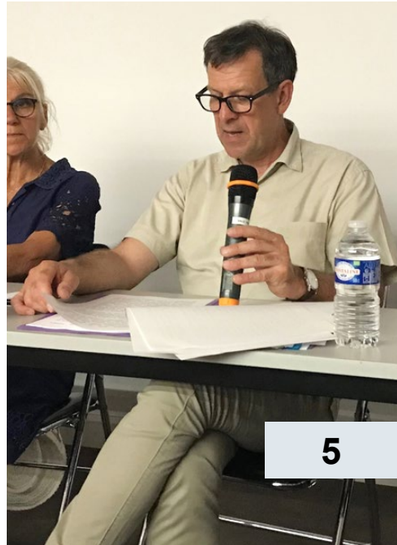

La lecture du rapport moral terminée, le Président Nowicki a demandé, comme précédemment pour le rapport financier, si des participants souhaitaient poser des questions. Personne dans l'assistance ne s'étant manifesté, M. Nowicki a proposé de passer au vote pour l'adoption du rapport moral, en proposant un vote à mains levées. Aucune abstention, aucun vote contre n'ayant été exprimé, le rapport moral a été adopté à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant l'annonce par Me Le Marec des résultats des élections au Conseil d'Administration, les candidats ont été invités à se présenter suivant l'ordre qui avait été défini par tirage au sort de la lettre « C ».
Cinq candidatures ont été reçues pour quatre postes à pourvoir : M. Jean Nowicki, M. Geoffray Riondet, M. Bernard Rouflay, M. Pierre Bosche, M. Yves Bouger.
Me Le Marec a ensuite annoncé les résultats des élections, sachant que 180 votes ont été exprimés.

Ont été élus :

M. Bernard ROUFLAY	154 voix
M. Geoffray RIONDET	152 voix
M. Pierre BOSCHE	136 voix
M. Yves BOUGER	119 voix

N'a pas été élu :

M. Jean NOWICKI	108 voix

Le Président Nowicki a félicité les candidats élus, qui ont été applaudis par la salle, puis a prononcé son allocution en remerciant les administrateurs pour le travail accompli durant les sept années passées à la tête du SNCAO-GA. Il fait confiance à l'équipe en place et au nouveau Président à venir pour maintenir au Syndicat sa représentativité auprès des pouvoirs publics.

Isabelle Lacampagne représentant Henry Courrent

Bertrand Lecat

Bernard Rouflay

Gilbert Hangen

HOMMAGE

Afin de les remercier pour leur dévouement à la profession et leur implication, le Président Jean Nowicki a remis au nom du Conseil d'Administration la Médaille d'Honneur du SNCAO-GA à quatre organisateurs de manifestations en régions :

- **M. Henry Courrent**, Président du Syndicat des Brocanteurs et des Antiquaires de la Haute-Garonne et du Sud-Ouest, représenté par Mme Isabelle Lacampagne, pour le Marché mensuel des Allées Verdier à Toulouse ;
- **M. Bertrand Lecat**, pour l'organisation de la Foire à la Brocante et aux Antiquités des Quinconces à Bordeaux ;
- **M. Bernard Rouflay** pour les Foires et Salons organisés par le Groupement des Antiquaires et Brocanteurs du Roussillon ;
- **M. Gilbert Hangen** pour l'organisation du Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie, et du Salon Européen de l'Antiquité, de la Brocante et du Design de la Bourse à Strasbourg.

Les deux Vice-Présidents du SNCAO-GA, M. Pierre Bosche et M. Bertrand Lecat, ainsi que le Secrétaire Général M. Rémi Machard, ont rendu à leur tour un vibrant hommage, au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble des adhérents du Syndicat, au **Président Jean Nowicki** pour sa très forte implication dans la défense de la profession malgré la période très difficile que nous venons de vivre avec la pandémie de Covid-19 et l'annulation de la Foire de Chatou en mars 2020, qui aurait pu voir le Syndicat disparaître. Grâce à son action, le Syndicat est toujours présent, toujours vivant, pour continuer d'assurer ses missions de défense et de représentation de la profession et des adhérents.

Après la lecture par Mme Catherine Fournet d'un petit mot préparé par le Président d'Honneur M. Michel Gomez qui ne pouvait être présent ce soir, ainsi que les questions diverses, le Président Jean Nowicki a clôturé cette Assemblée Générale 2021.

À l'issue de l'Assemblée Générale du mardi 15 juin 2021, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin de procéder à l'élection du Bureau.
Un nouveau Président a été élu à la tête du SNCAO-GA en la personne de M. Rémi MACHARD.

Message de Rémi MACHARD, *Président du SNCAO-GA*

Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Le conseil d'administration m'a confié la responsabilité de présider le SNCAO-GA.
Dans cette période économique et sociale aussi indécise que nouvelle, je mesure l'importance de cette mission.

Nous sommes tous face à un défi individuel pour continuer l'exercice de notre profession et assurer la pérennité de nos commerces et de nos entreprises.

Nous sommes tous face à un défi collectif pour assurer l'organisation de notre profession et assurer la pérennité du SNCAO-GA.

Le SNCAO-GA est l'organisation nationale qui représente, les antiquaires, les brocanteurs, les galeristes auprès des autorités publiques, auprès du Conseil National du Marché de l'Art, auprès de la Confédération des Commerçants de France. Il intervient partout où les intérêts des adhérents existent et doivent être défendus et affirmés.

C'est à ce titre que le syndicat a réussi à obtenir l'inscription de nos professions sur la liste S1bis relative au fond de solidarité Covid19 et permis à l'ensemble de nos confrères et consœurs de supporter cette longue période de crise.

Le SNCAO-GA est le bien de tous. Il est dirigé par des collègues qui ont été élus administrateurs et qui investissent du temps bénévolement pour l'intérêt général de la profession.

Le SNCAO-GA est représenté localement par des Présidents départementaux élus par leurs collègues et qui contribuent à la représentation et à l'organisation de notre profession.

Le second semestre 2021 sera très important pour beaucoup d'entre nous et nous souhaitons tous que l'activité reprenne totalement en boutique, en galerie, sur les marchés, foires et salons et sur les plates-formes de marché en ligne.

Avec les conseiller(e)s nous avons déterminé des priorités pour l'avenir immédiat et à court terme :

- La première qui s'impose à nous est la situation financière du syndicat qui est extrêmement affaiblie après la fermeture de la Foire de Chatou en mars 2020 qui nous avait conduit à contracter un PGE de 460 000 euros. Nous allons commencer à rembourser les premières échéances.
  Nous allons poursuivre notre pression sur tous les postes pour réaliser des économies nécessaires et optimiser notre fonctionnement en continuant de développer les services aux adhérents.
  Sur la Foire de Chatou, vous rencontrerez de nouveaux prestataires et nous continuerons à rationaliser les coûts de montage et de communication tout en améliorant la qualité.

- La communication va connaitre un complet renouveau. Le nouveau site internet du SNCAO-GA est en construction comme celui de la Foire de Chatou. Ils devraient tous les deux êtres opérationnels dans le courant de l'été. Cet investissement était indispensable pour l'image de notre organisation et des professionnels que nous représentons. Il est aussi le préalable qui va nous permettre une véritable présence sur les réseaux sociaux (FB et IG).

- Nous allons favoriser et développer l'offre de services.
  Le bulletin, la protection juridique et les conseils fiscaux et comptables par nos avocats sont établis.
  Des partenariats nouveaux avec la plateforme Antikéo qui vous consent des offres privilégiées vont se diversifier.
  Nous étudions la possibilité de vous apporter une Responsabilité Civile Professionnelle des plus avantageuses ainsi qu'une protection sociale de retraite et de prévoyance individualisée.

- Le grand défi à relever est celui du soutien que nous pourrons apporter à l'activité des foires et salons.
  Dans les régions nous allons continuer à établir des partenariats avec les associations et énergies professionnelles locales.
  À Paris et en Île-de-France nous continuerons de développer la Foire de Chatou et le Salon du Parc Monceau. La création d'une grande manifestation pour suppléer la disparition des foires de la Bastille est une attente majeure chez beaucoup de nos adhérents. Nous allons tout mettre en œuvre pour créer et soutenir la manifestation intra-muros qui manque tant aujourd'hui dans la capitale. Soyons francs, rien ne sera simple dans ce projet complexe qui ne fait pas partie des priorités de la Ville de PARIS.

- Renforcer la représentativité du SNCAO-GA pour dynamiser l'image de notre activité.
  Les confinements successifs ont renforcé l'attractivité des salles des ventes mais nous avons des atouts pour conserver notre clientèle. Le professionnalisme, les compétences et les connaissances de chacun de nous, la recherche constante de l'authenticité sont nos qualités qui doivent êtres valorisées. Nous devons nous associer dans un label qui identifiera les professionnels, les marchés, foires et salons, les plates-formes qui partagent nos valeurs et nos exigences.
  L'investissement individuel de chaque adhérent dans ce projet sera la clé de la réussite de tous.

Cher(e)s collègues, avec l'ensemble des membres du conseil d'administration nous souhaitons travailler dans la confiance et la transparence pour construire une organisation professionnelle efficace et attentive.

Le SNCAO-GA vous appartient et il a besoin de vous. Je serai très heureux de partager avec vous des échanges constructifs. Mon souhait est d'associer toutes les énergies qui ont la volonté de contribuer à l'intérêt général de la profession.

Je remercie toutes celles et tout ceux qui m'ont adressé des messages d'encouragements et je leur assure que mes envies d'avancer (ainsi que celles des membres du CA) sont toutes aussi grandes que vos attentes.

Je vous souhaite de bien travailler cet été et de retrouver votre clientèle dans les meilleures conditions possibles.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous adresse mes salutations amicales et confraternelles.

Rémi MACHARD
Président du SNCAO-GA

FIL D'INFORMATIONS

Fonds de Solidarité

Suite aux interrogations de certains de nos adhérents, nous souhaitons confirmer que **l'activité des Brocanteurs est éligible au Fonds de Solidarité au même titre que celle des Antiquaires**.

Le SNCAO-GA s'est battu pour obtenir en décembre 2020 l'inscription de la profession sur la liste S1 bis des activités particulièrement impactées par la Covid-19. Cette inscription permet à l'ensemble des Antiquaires et Brocanteurs de bénéficier du Fonds de Solidarité même si seuls les Antiquaires sont expressément nommés sur la liste. En effet, les activités des Antiquaires et Brocanteurs sont strictement soumises à la même réglementation et regroupées au sein des mêmes codes APE :

- 4779 Z pour le commerce de détail de biens d'occasion en magasin (les sédentaires)
- 4789 Z pour les autres commerces de détail sur éventaires et marchés (les ambulants)

Nous vous invitons, lors de vos demandes, à sélectionner la rubrique « Antiquaires ».

Les Galeries d'Art sont également éligibles au Fonds de Solidarité, sachant que leur code APE est le 4778 C.

REMISE DE MÉDAILLE AUX QUINCONCES À BORDEAUX

De gauche à droite :
Mme Marylise Etienne-Sarrau, M. Jean Nowicki, M. Bertrand Lecat, M. le Maire Pierre Hurmic, Mme Sandrine Jacotot, Adjointe chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité.

Le samedi 5 juin 2021 s'est déroulée à Bordeaux l'inauguration de la Foire à la Brocante et aux Antiquités des Quinconces, manifestation incontournable du Sud-Ouest, labellisée par le Syndicat (*) et organisée par l'Association présidée par M. Bertrand Lecat, membre du Conseil d'Administration et du Bureau du SNCAO-GA.

À l'occasion de cette inauguration qui s'est déroulée avec la participation amicale du Maire de Bordeaux M. Pierre Hurmic, le Président Jean Nowicki a remis la Médaille d'Honneur du SNCAO-GA à Mme Marylise Etienne-Sarrau, qui a été Antiquaire à Arcachon 18 ans dans sa boutique « Chez Swann ».

Adhérente au Syndicat depuis 1982, membre du Conseil d'Administration de 1997 à 2019, Mme Etienne-Sarrau a occupé plusieurs postes au sein du Bureau dont celui de Secrétaire Générale Adjointe de 1997 à 2005 et de 2016 à 2018. Responsable de la promotion du Label « Antiquité-Qualité » jusqu'en 2019, Responsable de la Région Aquitaine-Nord, elle a représenté le Syndicat auprès du Comité de Liaison du Marché de l'Art et a été pendant 10 ans membre du Jury de la SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art).

Très attachée à notre métier, Marylise Etienne-Sarrau a toujours œuvré pour mettre en valeur le rôle de protecteurs du Patrimoine assuré par les Antiquaires et Brocanteurs. Soucieux de préserver des objets qui ont traversé le temps, témoins de notre culture, leur démarche s'inscrit dans un cycle vertueux qui ne porte pas atteinte à l'environnement et à la nature.

(*) Labellisée en 2015

Jeudi 20 mai 2021 : réouverture des Villages d'Antiquaires à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Au Village des Antiquaires de la Gare,
des travaux d'aménagement ont été réalisés et c'est une réussite.

À l'Hôtel Dongier, labellisé par le SNCAO-GA dans la catégorie « Village d'Antiquaires », seulement quelques boutiques étaient ouvertes et une boutique attire particulièrement notre attention, c'est celle du PATIO ANTIQUE. Les meubles et les objets exposés correspondent parfaitement à la Charte du SNCAO-GA.

Monsieur BRUNEAU fait partie des marchands respectueux de cette Charte qui participent à la qualité des boutiques de l'Hôtel Dongier.

Le SNCAO-GA et son président régional, représenté par Monsieur Jean JERI, veillent sur la qualité des marchandises exposées et souhaitent mettre à l'honneur les marchands respectueux de cette charte.

Un autre Village d'Antiquaires ou Marché permanent sera présenté dans un prochain numéro

L'Association des Brocanteurs et Fripiers Non-Sédentaires de STRASBOURG

Petit historique de cette Association dirigée par Gilbert HANGEN,
notre Président départemental du Bas-Rhin.

De gauche à droite :
Jean Nowicki
Président du SNCAO-GA
et Gilbert Hangen

L'Association des Brocanteurs et Fripiers Non-Sédentaires de Strasbourg (ABFNS) a été créée le 7 Juillet 2004 par Gilbert HANGEN dans le but d'élargir l'offre de Brocante professionnelle non-sédentaire à Strasbourg, ville européenne, et ses nombreuses institutions ainsi que ville universitaire importante, où il existe une véritable demande de Brocante et d'Antiquité aussi bien de la part de nombreux particuliers collectionneurs et chineurs dans l'âme que de la part de marchands professionnels venant des pays limitrophes (Allemagne, Suisse) voire de pays plus lointains tels que la Pologne ou l'Autriche.

De ses débuts modestes – 3 manifestations annuelles uniquement le Samedi et bien moins de 30 Exposants – le « Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie » s'est développé année après année pour, à l'heure actuelle, organiser 6 week-ends par an réunissant de nombreux Exposants venant de tout le Grand Est, de la Bourgogne-Franche-Comté et de la région lyonnaise, dont beaucoup sont fidèles à cette manifestation depuis de nombreuses années.

Il se compose uniquement de Brocanteurs et d'Antiquaires professionnels ainsi que de trois libraires anciens de qualité attirant un public cultivé qui inévitablement s'intéresse aussi à la Brocante et à l'Antiquité.

Ce « Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie », dont la 71e édition s'est déroulée le week-end des Samedi 26 et Dimanche 27 Juin, se tient sur une des plus belles places de Strasbourg, toute en longueur, particulièrement adaptée à ce genre de manifestation, bordée par l'Opéra du Rhin, le magnifique Hôtel de Ville et à l'entrée des rues les plus commerçantes de la Ville. Plusieurs terrasses particulièrement agréables entourent la place pour le plus grand plaisir des exposants et visiteurs.

Tous les emplacements, soigneusement marqués au sol, se réservent à l'avance, notamment sous forme d'abonnements, et aucune place n'est attribuée le matin de la Manifestation pour éviter tout désordre.

Afin de satisfaire à la réglementation municipale en vigueur, une attention particulière est attachée à la bonne organisation du Marché.

Une large couverture médiatique est déployée à chacune de ces manifestations. Depuis quelques années à chaque week-end est attribuée une thématique, celle-ci allant du « Cabinet de curiosité » à « La Femme dans l'Art », de « La Brocante du Jardin » à « La publicité et la réclame » en passant par « Le voyage autour du monde » et la « Brocante du Patrimoine » pour terminer par « Les Arts de la Table ».

En sa qualité de Président, Gilbert HANGEN a organisé, avec l'aide du Bureau de l'Association, la totalité des 71 éditions à ce jour. Il a également organisé à Strasbourg durant 14 ans un salon annuel de qualité intitulé « Salon Européen de l'Antiquité, de la Brocante et du Design de la Bourse » qui a lieu chaque année fin Janvier dans une belle salle municipale située au Centre-Ville qui, à chaque édition, connait un vif succès. Du fait de la crise sanitaire sa 15e édition n'a pu se tenir en 2021.

Il est important de préciser que le « Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie » a obtenu le Label SNCAO-GA depuis le 15 Septembre 2013 et que le « Salon Européen de l'Antiquité, de la Brocante et du Design de la Bourse » a obtenu le Label SNCAO-GA depuis Janvier 2017.

Les photos de cet article ont été réalisées par Jean-Louis Hess, lors de l'Inauguration du Samedi 22 Mai en présence de **Monsieur Pierre Ozenne, Adjoint à la Maire de Strasbourg Chargé des Foires et Marchés, et de Jean Nowicki Président du SNCAO-GA.**

Gilbert HANGEN
Président de l'Association des Brocanteurs et Fripiers Non-Sédentaires de Strasbourg (ABFNS)
Tél. : 06 10 22 72 70
E-mail de l'Association : brocantes-strasbourg@orange.fr
www.brocantes-strasbourg.fr

De gauche à droite : Patrick Abert Trésorier de l'Association, Gilbert Hangen, Jean Nowicki et Pierre Ozenne Adjoint à la Maire de Strasbourg Chargé des Foires et Marchés.

COMMERCE DE L'IVOIRE

Nous avions publié dans notre Bulletin n° 708 de mars 2021 (pages 7 à 9) un courrier en date du 18 février 2021, préparé par le Conseil National du Marché de l'Art, destiné à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les recommandations de la Commission Européenne visant à rendre plus contraignant le commerce de l'ivoire.

En effet, la Commission Européenne envisage de modifier les recommandations sur la réglementation future du commerce de l'ivoire avec :

- Une suspension de toutes les importations et exportations commerciales vers et hors de l'UE (à l'exception des instruments de musique).
- Pour le commerce intérieur européen, il n'y aurait plus d'exemption pour les objets en ivoire antérieurs à 1947, ce qui signifie que tous les objets contenant une quantité quelconque d'ivoire nécessiteront un certificat commercial administratif.

Un nouveau courrier, que nous reproduisons ci-dessous, a été adressé aux pouvoirs publics ainsi qu'à Monsieur Thierry Breton, Commissaire européen.

Conseil National du Marché de l'Art

SYMEV - Syndicat national des maisons de ventes volontaires
SNA - Syndicat national des antiquaires
CPGA - Comité professionnel des galeries d'art
SNCAO-GA - Syndicat national du commerce de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art
SLAM - Syndicat national de la librairie ancienne et moderne
CEDEA - Chambre européenne des experts d'art
CNE - Compagnie nationale des experts
SFEP - Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art
CNES - Chambre nationale des experts spécialisés en objets d'art et de collection
SNENNP - Syndicat national des experts numismates et numismates professionnels
CSEDT – Chambre syndicale de l'estampe, du dessin et du tableau

Paris, le 25 mai 2021

PROPOSITIONS DU CNMA

Suite au Projet de réglementation de la Commission Européenne en matière de commerce d'ivoire

Madame, Monsieur,

Aux yeux du CNMA, la nouvelle proposition de réglementation émise par la Commission Européenne, le 28 janvier dernier, risque de porter une atteinte très forte au marché de l'Art et, à terme, à la préservation du patrimoine artistique ancien réalisé en ivoire. En l'état, il est à craindre que cette proposition conduise à l'organisation d'un marché opaque difficilement contrôlable.

Cette proposition est totalement différente de la législation française actuelle, pourtant reconnue pour son efficacité. L'arrêté du 4 mai 2017, régissant le commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros, est le résultat d'un véritable consensus entre les ONG, les politiques et les professionnels. Ayant vocation à être durable, il n'a jamais été remis en cause.

Dans la nouvelle proposition de réglementation de la Commission Européenne, deux points sont problématiques :

A – Le régime d'autorisation

- La déclaration actuellement en vigueur en France à réaliser, sur le site i-Cites accompagnée d'une expertise, par tout professionnel voulant commercer une œuvre en ivoire antérieure à 1947 devrait céder la place à **un processus d'autorisation, soit l'obtention d'un certificat délivré au cas par cas.**

Même si les conditions d'obtention d'un tel certificat ne sont pas encore détaillées dans le nouveau projet de règlementation, ce changement nous parait soulever trois principaux problèmes :

1/ Quelle administration sera en charge de délivrer ces autorisations ?

2/ Quels seront les délais d'obtention de ces certificats ? Le risque est ainsi grand de créer un véritable embouteillage administratif, qui ne pourra qu'entraver profondément le marché de l'Art, notamment celui des ventes aux enchères publiques. Actuellement, plusieurs milliers de déclarations sont effectuées chaque mois.

3/ Sur quels critères se basera cette administration ?

- Le système actuellement en vigueur en France est au contraire parfaitement efficace et pourrait servir de modèle au niveau européen.

B – La fin de toute exception pour les importations et exportations hors UE

- La nouvelle réglementation européenne prévoit également de supprimer toute possibilité d'exception pour les œuvres d'art ancien en ivoire en ce qui concerne les exportations et importations depuis et vers l'Union Européenne.

Cette interdiction stricte sans aucune possibilité d'exception nous parait totalement disproportionnée et d'autant moins compréhensible que, dans son précédent projet daté d'octobre 2020, la Commission Européenne, tout en renforçant drastiquement le contrôle des exportations d'objets travaillés en ivoire antérieurs à 1947, permettait, au cas par cas, d'obtenir des exceptions. Ces possibilités d'exception ne concernaient que des objets dont la haute valeur artistique ou culturelle serait reconnue, permettant ainsi d'éliminer de fait la circulation des œuvres de faible valeur, qui elles seules pourraient présenter des difficultés d'authentification et de datation et ainsi contribuer au trafic d'ivoire.

Ce changement soulève deux problèmes :

1/ Qui supportera le coût de l'indemnisation des galeristes, antiquaires et collectionneurs/propriétaires d'œuvres d'art en ivoire ancien qui se verraient ainsi lésés de manière considérable en termes de patrimoine, étant donné la perte inévitable de valeur de leurs objets ? Comment, par qui, sur quels critères seront calculées ces indemnisations ?

2/ Qu'en sera-t-il également des œuvres conservées dans les collections des musées ?

Cette perte de valeur risque fort d'entrainer une attention moins grande à la préservation des objets anciens avec, pour conséquence, à terme, la destruction de tout un patrimoine artistique de première importance.

- Nous souhaiterions dès lors revenir à la proposition émise par la Commission Européenne en octobre 2020 qui présentait l'avantage d'être parfaitement équilibrée en maintenant une possibilité d'exception au cas par cas, tout en renforçant un contrôle strict de la circulation des objets anciens en ivoire.

Propositions du CNMA :

Rappels :

1 - Le CNMA adhère pleinement au projet de renforcement de la réglementation en matière de commerce d'ivoire d'éléphant.

2 - Le CNMA entend contribuer activement à la lutte contre le trafic d'ivoire.

3 - Le CNMA est disposé à offrir son expertise pour remplir cet objectif.

Pour mémoire, l'ivoire d'éléphant a été l'un des supports privilégiés de l'expression artistique de l'Egypte Antique à la période Art Déco. L'organisation du marché de l'Art en France a permis aux membres du CNMA d'acquérir en ce domaine une expertise mondialement reconnue qui participe à la santé économique de ce marché international.

- Aussi, le maintien de la propriété privée de ces œuvres et la possibilité de leur commerce est-il pleinement compatible avec la lutte contre le trafic d'ivoire aujourd'hui.

Propositions du CNMA :

- Le CNMA est prêt à s'engager à ne plus vendre d'ivoire postérieur à 1947.
- Le CNMA est également prêt à marquer cet engagement par l'apposition d'un logo visible qui contribuera également à alerter ses clients collectionneurs pour qu'ils fassent preuve de la plus grande vigilance quant à la date des ivoires dont ils feront l'acquisition.
- Le CNMA est prêt à inciter ses membres à ne plus vendre de trophées.
- Enfin, le CNMA et ses membres se tiennent prêts à mettre à la disposition des services de l'Etat leur expertise et proposent la création d'une commission associant également des représentants de l'Etat et des associations de protection de ces espèces afin de traquer efficacement l'ivoire illicite.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Les organisations membres du Conseil National du Marché de l'Art (CNMA) :

Jean-Pierre OSENAT
Président du SYMEV
Syndicat national des maisons de ventes volontaires

Thierry BODIN
Président du SFEP – Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art

Anisabelle BERES MONTANARI
Présidente du SNA - Syndicat national des antiquaires

Bertrand MALVAUX
CNES - Chambre nationale des experts spécialisés en objets d'art et de collection

Marion PAPILLON
Présidente du CPGA – Comité professionnel des galeries d'art

Hervé VALENTIN
Président du SLAM - Syndicat national de la librairie ancienne et moderne

Jean NOWICKI
Président du SNCAO-GA – Syndicat national du commerce de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art.

Josiane POINDESSAULT-VEDRINES
Présidente du SNENNP - Syndicat national des experts numismates et numismates professionnels

Armelle BARON
Présidente du CEDEA - Chambre européenne des experts d'art

Christian COLLIN
CSEDT – Chambre syndicale de l'estampe, du dessin et du tableau

Frédéric CASTAING
Président de la CNE - Compagnie nationale des experts

Le Mag Culture du BULLETIN

ÉDITION LIMITÉE

Gyula Halász, dit Brassaï, "Ambroise Vollard chez lui", 1934
Photographie
© Paris Musées / Petit Palais / Brassaï
© Estate Brassaï - RMN-Grand Palais

VOLLARD, PETIET ET L'ESTAMPE DE MAÎTRES

Le Petit Palais explore avec cette exposition inédite l'activité d'éditeur d'estampes et de livres illustrés de l'emblématique marchand d'art Ambroise Vollard. Vollard travailla avec les plus grands artistes de son temps : Picasso, Bonnard, Cassatt, Chagall, Maillol, Redon, Rouault et tant d'autres. Passionné par l'édition, il y a investi l'essentiel de sa fortune tirée de la vente des toiles des maîtres modernes et hissa cette activité à un niveau d'exigence jamais vu jusqu'alors. Bénéficiaire de nombreux dons et legs de Vollard lui-même et de ses héritiers, le Petit Palais a choisi de mettre en valeur cet ensemble exceptionnel d'estampes, livres illustrés et objets d'édition (bronzes et céramiques), enrichi de nombreux prêts d'autres institutions et collections.

L'exposition sera l'occasion d'évoquer également la personnalité d'Henri Marie Petiet, successeur de Vollard et figure majeure du commerce de l'estampe d'après-guerre. L'exposition rend donc un double hommage au rôle de ces deux marchands et éditeurs d'art.

Paul Cézanne,
"Portrait d'Ambroise Vollard", 1899
Huile sur toile,
© Paris Musées / Petit Palais

La carrière de marchand d'Ambroise Vollard (1866-1939) le situe comme une figure essentielle du commerce de l'art au tournant des XIXe et XXe siècles, entre Paul Durand-Ruel et Daniel-Henry Kahnweiler. C'est lui qui promeut Cézanne, Gauguin et qui ouvre sa galerie au jeune Picasso.

En plus de ses activités de marchand de tableaux, il se lance avec passion dans l'édition d'estampes dès 1894 en rééditant la *Suite Volpini* de Gauguin. Mais l'aventure débute réellement lorsqu'il réalise les deux fameux *Album des peintres-graveurs* (1896 et 1897), qui réunissent les planches de maîtres comme Fantin-Latour, Puvis de Chavannes, ou de jeunes artistes qui incarnent une nouvelle modernité comme les Nabis, dans le sillage de Redon. Vollard diffuse les œuvres de Mary Cassatt mais édite aussi la fameuse suite des *Saltimbanques* de Picasso ainsi que des albums individuels de Bonnard, Vuillard et Denis en misant sur le même principe de l'édition d'estampes d'artistes à tirage limité.

En parallèle, il développe une activité d'éditeur de livres d'artiste. Il s'y investit entièrement, tant financièrement que personnellement. Il lui faut pourtant attendre les années 1920 et surtout 1930 pour voir les ventes se multiplier et un engouement se créer autour de ses éditions. Son perfectionnisme le conduit à sélectionner et à commander lui-même les papiers et les caractères d'imprimerie. Vollard prend ainsi un rôle de créateur à part entière, en coordonnant tous les acteurs d'une aventure éditoriale titanesque.

Dès ses premières éditions, notamment son magistral *Parallèlement* de Verlaine illustré par Bonnard (1900), Vollard choque les bibliophiles par ses partis pris, et surtout par son affection pour la lithographie en couleurs. Sa réputation est faite. Suivront de nombreuses réalisations d'envergure, comme *Le Jardin des supplices* (illustrations de Rodin, 1902), *Sagesse* (Maurice Denis, 1911), *Les Fleurs du mal* (Émile Bernard, 1916), *Le Chef-d'œuvre inconnu* (Picasso, 1931) ou encore *Passion* (Rouault, 1939). Son influence auprès des artistes est telle qu'il encourage les peintres à s'intéresser parfois durablement à l'estampe bien sûr, mais aussi à s'essayer à la peinture sur céramique ou encore à la sculpture, comme c'est le cas pour Maillol.

En 1939, il décède brutalement dans un accident de voiture. Henri Marie Petiet (1894-1980), qui se fournit auprès de Vollard depuis les années 20, rachète l'essentiel de son stock d'estampes, dont la fameuse *Suite Vollard* de Picasso, dont il va assurer la diffusion. Il s'impose d'emblée comme son successeur en tant que marchand d'estampes, mais aussi comme passeur de la modernité française à l'étranger et notamment aux États-Unis. Petiet édite lui-même certains créateurs qui ont travaillé avec Vollard, comme Maillol ou Derain, et se lance à son tour dans l'édition d'un livre d'artiste, *Les Contrerimes* de Toulet illustré par Jean-Émile Laboureur, son graveur fétiche. Enfin, il soutient de nouveaux artistes comme Marie Laurencin, Marcel Gromaire ou encore Edouard Goerg qui le présente comme le « plus Vollard des marchands ».

Pablo Picasso, "Suite les Saltimbanques,
Cheval avec deux personnages, Au Cirque", 1905
Estampe, Paris Musées / Musée d'art Moderne /
Pablo Picasso © Succession Picasso 2021

La médiation de l'exposition permettra de mieux comprendre les techniques de l'estampe et de l'imprimerie avec notamment la présentation d'outils et d'une presse taille-douce prêtée par l'Imprimerie nationale et activée lors de démonstrations.

Enfin, un parcours dédié à l'exposition sera disponible en téléchargeant l'application de visite du Petit Palais lancée au même moment que l'exposition. L'application, dont le contenu sera également disponible sur le visioguide du musée, offrira une visite guidée très vivante de l'exposition à travers quelques œuvres clés et grâce aux propres anecdotes de Vollard et de Petiet, dont les personnalités atypiques et attachantes seront ainsi mises en valeur.

Il y aura en outre un mini-site ludique permettant de composer une page d'édition avec des typographies et des motifs ornementaux.

Un marchand-éditeur hors du commun

Rien ne destine Ambroise Vollard (1866-1939) à devenir un marchand-éditeur à la renommée internationale. Fils de notaire venu de la Réunion pour faire son droit en métropole, il abandonne ses études pour se lancer dans le commerce d'art. Après un bref apprentissage dans la galerie L'Union artistique, il s'installe à son compte dans le 17e arrondissement en 1890, puis prend en 1893 une boutique mieux placée au 37, rue Laffitte. Il déménage plusieurs fois au sein de la même rue quand ses moyens lui permettent de louer un local plus grand. Il est alors au cœur du quartier des marchands de tableaux.

Son procédé commercial atypique consiste à acheter à prix modique des ensembles d'œuvres, voire des fonds entiers d'ateliers de jeunes artistes d'avant-garde comme Pablo Picasso ou André Derain. Vollard prend des risques en misant sur un succès différé, assurant ainsi la sécurité matérielle de nombreux artistes débutants. Bien qu'on le connaisse essentiellement comme marchand de tableaux, Vollard s'engage dès ses débuts dans le domaine des arts graphiques et notamment de l'estampe. Il achète puis revend des tirages et s'autorise même les rééditions. Il se fait l'acteur de la reconnaissance des artistes dont il expose, prête et vend les œuvres à travers l'Europe entière, et jusqu'aux États-Unis. Il contribue ainsi à façonner une certaine histoire de l'art occidental alors que le salon officiel, entravé par une attitude conservatrice, ne reconnaît pas l'art moderne.

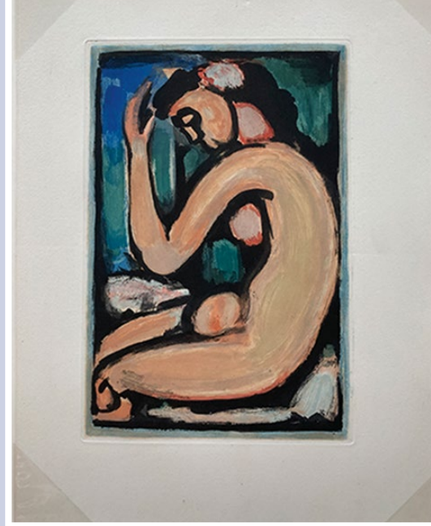

Georges Rouault, "Femme nue de profil",
planche pour les Fleurs du Mal (Chapon et Rouault 274),
1936-1938. Estampe, aquatinte, Collection particulière
© ADAGP, Paris, 2021

Auguste Renoir, "Album des peintres graveurs",
"planche Mère et enfant" (Jean Renoir), 1896
Eau-forte, Paris, Bibliothèque de l'Institut national
d'histoire de l'art, Collections Jacques Doucet, VI P 20

Éditeur d'estampes

De 1896 à 1900 environ, Ambroise Vollard édite essentiellement des estampes originales. Sa première publication d'envergure est celle de deux albums qui offrent un véritable panorama de l'estampe au tournant des XIXe et XXe siècles : *Les Peintres graveurs*, en 1896, puis l'*Album d'estampes originales de la galerie Vollard*, en 1897. Dès ces deux premières éditions, il privilégie non pas des graveurs de profession mais des artistes peintres qu'il encourage aussi à pratiquer la sculpture et la peinture sur céramique. Il essaie ainsi d'attirer les amateurs non seulement d'estampes modernes mais aussi de peinture, en proposant des tirages limités, numérotés et signés par les artistes qui s'imposent comme des œuvres d'art à part entière. Vollard tente ainsi de distinguer ses estampes du flux exponentiel des reproductions photomécaniques et de l'estampe populaire.

Malgré ces efforts, les deux albums d'estampes de Vollard sont des échecs commerciaux. Ses premiers pas d'éditeur sont cependant salués par une part de la critique qui défend l'estampe originale et la lithographie en couleurs, longtemps dédaignée car associée à la publicité. Dans son ouvrage *La Lithographie originale en couleurs*, André Mellerio, critique d'art proche des nabis, souligne et salue l'engagement de Vollard pour cette technique.

Éditeur de livres d'artiste

Alors que le livre devient de plus en plus accessible grâce à la production industrielle, Vollard édite ses ouvrages en série limitée, généralement entre 200 et 400 exemplaires, et cible une clientèle riche et élitiste. Il donne un nouveau souffle à l'édition de luxe dès 1900 avec la publication du magistral *Parallèlement* de Verlaine illustré par Bonnard.

Dès ses premiers projets, des constantes apparaissent : l'amour des caractères anciens et des beaux papiers, la préséance de l'image sur le texte. Pour Vollard, les livres dont s'emparent les artistes sont pensés comme « une succession de tableaux ». Son intelligence éditoriale tient en sa capacité à réunir avec efficacité un texte et un peintre, devenant en quelque sorte créateur à son tour. Le gigantesque programme éditorial de Vollard frappe par sa diversité. Une part provocatrice révolutionne le livre d'artiste, une autre cherche tant bien que mal à se réconcilier avec les bibliophiles que ses partis pris choquent. Une dernière période de publications, dans les années 1930, voit l'arrivée d'artistes qui renouvellent le vivier des éditions Vollard et en confirment les ambitions. Tout au long de sa carrière, Ambroise Vollard est aussi le fier auteur de textes dont il confie l'illustration aux artistes qu'il apprécie.

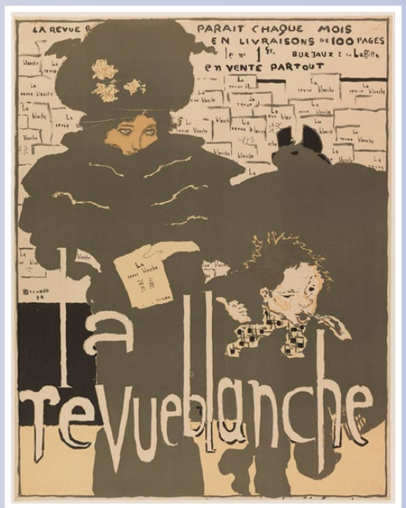

Pierre Bonnard, "Affiche pour la Revue Blanche", 1894
Lithographie en quatre couleurs sur papier entoilé,
© Paris Musées / Petit Palais

Les successeurs

Véritable drame pour ses collaborateurs et surtout pour les artistes, le décès accidentel d'Ambroise Vollard à l'aube de la Seconde Guerre mondiale laisse une vingtaine de livres d'artiste à divers états d'achèvement. Le marchand-éditeur meurt sans héritier direct et ne laisse derrière lui qu'un testament datant de 1911. Or, sa situation a bien changé : il a accumulé dans son hôtel rue de Martignac une fortune en œuvres de maîtres très difficile à estimer.

Pierre Bonnard, "Album des peintres graveurs", planche "La petite blanchisseuse", 1896. Lithographie en couleurs, Paris, Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, Collections Jacques Doucet, VI P 20

Dès juillet 1939, Lucien Vollard, frère d'Ambroise, demande à Roger Lacourière de dresser un état des travaux éditoriaux en cours. Aidé de Martin Fabiani, marchand d'art tristement célèbre pour avoir participé aux spoliations et au trafic illégal d'œuvres d'art pendant la Seconde Guerre mondiale, il entreprend d'achever et d'assurer la distribution de quelques projets de son frère. D'autres sont repris par les artistes eux-mêmes ou par de nouveaux éditeurs comme Tériade et Maeght.

L'intégrité du stock d'estampes est quant à elle préservée par Henri Marie Petiet qui le rachète en bloc et prend la relève du marchand-éditeur, commercialisant la fameuse *Suite Vollard* de Picasso et éditant des artistes que Vollard avait fait émerger tel Aristide Maillol.

Pablo Picasso, "Suite Vollard" : série "Le Minotaure aveugle guidé par une petite fille dans la nuit" (97), 1932. Estampe, © Paris Musées / Musée d'art moderne / Pablo Picasso © Succession Picasso 2021

Aristide Maillol, "Femme agenouillée sur le coude gauche, le coude sur le genou droit" (Guérin 327), épreuve numérotée 125/150 et signée du monogramme, 1927. Eau-forte, © Paris Musées / Petit Palais

Edvard Munch, "Album des peintres graveurs", planche "Le Soir : Angstefühl", 1896. Lithographie en deux couleurs, Paris, Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, Collections Jacques Doucet, VI P 20

L'héritier spirituel d'Ambroise Vollard

Henri Marie Petiet (1894-1980), issu d'une famille d'ingénieurs, d'industriels ou encore de militaires, ne semblait pas destiné lui non plus à devenir un grand marchand-éditeur d'estampes. Actif de 1924 à sa mort, il règne dans son magasin *À la Belle Épreuve*, rue de Tournon, dans le 6e arrondissement de Paris. Très jeune, il développe un goût pour les livres de luxe et se constitue une bibliothèque de qualité. C'est l'illustration qui l'entraîne vers l'estampe. Il se forme alors auprès des marchands qui font référence dans ce domaine, dont Ambroise Vollard auprès duquel il fait ses premières acquisitions en 1924. Petiet partage de plus son goût pour l'aventure éditoriale et soutient des artistes aussi divers que Marie Laurencin, Jean-Émile Laboureur, Édouard Goerg et André Dunoyer de Segonzac. Mais son principal fait d'armes est l'acquisition en 1940 du fonds d'estampes de Vollard qu'il n'a de cesse de valoriser. Petiet se démarque par son ouverture atypique à l'Europe et surtout aux États-Unis. En 1927, il part à la conquête de l'Amérique grâce à son ami d'enfance Jean Goriany, qui le représente sur place. Il contribue à la constitution et à l'enrichissement de collections privées et nombreux départements de gravures de musées : de Bonnard à Picasso, les artistes dont il vend les œuvres renforcent leur présence outre-Atlantique. Celui que l'on connaît dans la profession comme « Le Baron » se fait ainsi à son tour passeur de modernité.

LE PETIT PALAIS - Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris
Avenue Winston-Churchill - 75008 Paris
Jusqu'au 29 août 2021

JEAN PUY, AMBROISE VOLLARD,

UN FAUVE ET SON MARCHAND

En fond : Jean PUY, "Mer à Belle-Ile", 1902, huile sur toile, 81 x 60 cm (detail). Collection Paul-Dini, Villefranche-sur-Saône © Amis de Jean Puy © ADAGP, Paris 2021

À l'occasion du 60e anniversaire de la mort de Jean Puy, le Musée de Pont-Aven présente une exposition centrée sur les relations de l'artiste Jean Puy au grand marchand Ambroise Vollard, de 1905 à 1925. L'exposition présente une sélection d'œuvres ayant appartenu à la galerie Ambroise Vollard et conservées aujourd'hui dans des musées ou des collections privées.

C'est à l'occasion du fameux Salon d'Automne de 1905 que le peintre est remarqué par le marchand Ambroise Vollard (La Réunion 1866 – Versailles 1939) : à ce Salon, se distinguent ceux que la critique a désignés comme Fauves, en raison de leur usage de couleurs très vives, saturées et d'un dessin simplifié :
Matisse (1869-1954), Derain (1880-1954), Vlaminck (1876- 1958), Manguin (1874-1949), Camoin (1879-1965) et Marquet (1875-1947), Van Dongen (1877-1968) et Jean Puy (1876-1960). Vollard achète aussi tout l'atelier de l'artiste (comme il le fait alors pour Derain et Manguin), et le prend sous contrat (contrat oral) pour une vingtaine d'années. Ambroise Vollard, installé à Paris comme marchand d'art dès le début des années 1890, a été un grand découvreur de talents et s'est intéressé à toute la jeune génération des artistes d'avant-garde comme Gauguin, Redon, Sisley, Pissarro, Mary Cassatt, Van Gogh, Cézanne, Renoir, les Nabis, Picasso et les Fauves. Pour diversifier la production de ses artistes et rendre plus accessible l'art, Vollard développe à partir de 1896 une importante activité d'éditeur d'estampes originales, de petits bronzes, de céramiques en collaboration avec André Metthey mais aussi de livres illustrés de bibliophilie.
Outre des centaines de tableaux et de dessins et une trentaine de céramiques, Jean Puy fournit à Vollard toute l'illustration pour le livre *Ubu à la guerre* (1923) écrit par le marchand lui-même ainsi que des dessins pour des éditions non publiées comme *Candide* de Voltaire. Vollard n'organise dans sa galerie qu'une exposition personnelle de Jean Puy en 1908 mais il le laisse exposer chez ses confrères et le fait figurer dans de nombreuses expositions en France et à l'étranger. Les critiques sont positives, comme celles d'Apollinaire ou Louis Vauxcelles, qui soulignent son indépendance de style :

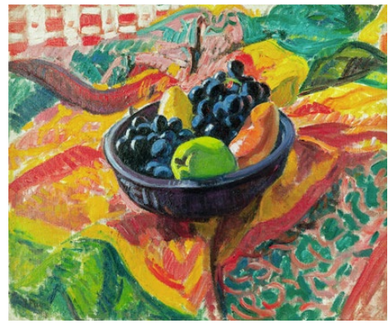

Jean PUY, "Nature morte au compotier et aux grappes de raisins", 1912, huile sur toile, 64 x 55 cm. Collection particulière © Amis de Jean Puy © ADAGP, Paris 2021

« M. Puy ne se répète jamais, [...] tout l'intéresse, le nu, la figure, le paysage, la mer et la forêt. Il n'appartient à aucune coterie d'où sa force ». Pour illustrer la variété de la création artistique de Jean Puy, l'exposition présente une sélection d'œuvres ayant appartenu à la galerie Ambroise Vollard et conservées aujourd'hui dans des musées ou des collections privées : portraits, modèles dans l'atelier, figures dans la nature, paysages de Bretagne où il séjournait régulièrement, du Midi ou de sa région natale, natures mortes, céramiques, œuvres graphiques en relation avec des tableaux ou illustrations pour des livres.

MUSÉE DE PONT-AVEN
Place Julia - 29930 Pont-Aven
Jusqu'au 2 janvier 2022

MAI-THU

ÉCHO D'UN VIETNAM RÊVÉ

Mai Trung Thứ (1906-1980), dit Mai-Thu, est aujourd'hui considéré comme l'un des pionniers de la peinture moderne vietnamienne pour les historiens de l'art. Pourtant, il a passé plus de la moitié de sa vie en France. Peintre apprécié de son vivant, Mai-Thu a été oublié par le monde de l'art français : inclassable, éloigné des avant-gardes, il est aujourd'hui exposé pour la première fois au musée des Ursulines de Mâcon qui lui consacre une grande rétrospective.
En 1937, à l'âge de 30 ans, il quitte le Vietnam. Mai-Thu s'engage dans l'armée française puis est démobilisé à Mâcon en 1940. Le séjour de Mai-Thu à Mâcon est un moment de transition dans son style : il abandonne l'huile sur toile pour se consacrer à la peinture sur soie en inventant un style personnel, empreint de poésie, où la ligne et la couleur sont mises au service de scènes inspirées par la vie traditionnelle de l'ancien Vietnam.

Aujourd'hui, le musée des Ursulines de Mâcon réunit pour la première fois près de 140 œuvres originales de Mai-Thu parmi lesquelles des huiles sur toile, des peintures sur soie, des dessins, photographies et lithographies.
Cette exposition exceptionnelle est organisée de juin à octobre 2021 en partenariat avec le musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie de la Ville de Paris, et avec le soutien et la participation de Madame Lan Phuong Mai, fille de l'artiste. La très grande majorité des œuvres présentées n'a jamais été montrée au public.

MUSÉE DES URSULINES
5, rue de la Préfecture - 71000 Mâcon
Jusqu'au 24 novembre 2021

"Mère et enfant", 1961, Collection Particulière, Photo : Clara Yu, Yu Fine Arts

À DÉCOUVRIR, À SAVOURER, À LIRE, À VOIR, À NE PAS RATER...

LIVRE

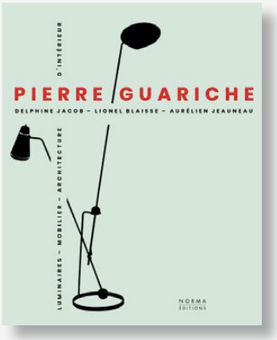

Pierre Guariche

L'œuvre foisonnante de Pierre Guariche (1926-1995) accompagne les Trente Glorieuses comme les grands changements administratifs et sociétaux des années 1980. Formé par Marcel Gascoin, Guariche débute en 1951 comme décorateur-créateur de modèles indépendant. Il conçoit pendant près de vingt ans un mobilier novateur en s'appuyant sur des éditeurs d'avant-garde, tels Airborne, la galerie MAI, Meubles TV, Steiner, Les Huchers-Minvielle, puis Meurop, ou encore Pierre Disderot pour les luminaires. Revisitant les formes utiles à l'aune de nouveaux matériaux, il fonde en 1954 l'Atelier de recherches plastiques (ARP) avec Michel Mortier et Joseph-André Motte, premier collectif français de créateurs qui durera trois ans.
À partir des années 1960, il privilégie l'architecture intérieure, où sa maîtrise de l'espace, des matières et de leur mise en œuvre l'impose sur de nombreux projets. Il participe au chantier de Firminy après le décès de Le Corbusier et collabore avec l'architecte Michel Bezançon à la création de La Plagne ou Jean Dubuisson à Bandol. Sollicité pour de multiples chantiers privés ou publics, il aménage notamment la préfecture et le conseil général de l'Essonne à Évry ainsi que le tribunal de grande instance de Créteil. S'appuyant sur des archives inédites, cet ouvrage revient sur un parcours riche de plus de 200 aménagements, presque autant de meubles et un ensemble exceptionnel d'appareils d'éclairage qui pose les jalons du luminaire moderne.

Lionel Blaisse, Delphine Jacob
et Aurélien Jeauneau
Pierre Guariche
Norma Editions
368 pages - 65 €

LIVRE

Le Garde-Meuble et l'invention du mobilier historique au XIXe siècle,
du Palais au Musée

De Napoléon Ier à Napoléon III, les monarchies du XIXe siècle investissent les palais et les décors de l'Ancien Régime afin de conforter une légitimité devenue fragile. Pour satisfaire cette intention, le Mobilier de la Couronne, héritier du Garde-Meuble de la Couronne et ancêtre de l'actuel Mobilier national, a reconstitué et administré une collection de meubles historiques unique en son genre. Peu considéré sous le Premier Empire et la Restauration, le mobilier des XVIIe et XVIIIe siècles est remis au goût du jour par Louis-Philippe et ses fils, puis par l'impératrice Eugénie. Naissent alors les premiers ameublements historicistes ainsi que les premières reconstitutions d'intérieurs. Les chefs-d'œuvre de l'ébénisterie, de la menuiserie ou du bronze doré sont alors dotés d'une valeur patrimoniale nouvelle, qui justifie leur exposition.
Des Trianons au Louvre en passant par l'éphémère musée du Garde-Meuble, c'est l'histoire d'une collection unique au monde que l'auteur remet au jour, en faisant revivre les intérieurs historiques des palais des Tuileries, de Saint-Cloud, de Fontainebleau, de Compiègne et de Pau.

Mathieu Caron
Le Garde-Meuble et l'invention du mobilier historique au XIXe siècle, du Palais au Musée
Éditions Faton
480 pages - 69 €

LIVRE

Yan Pei-Ming
Au nom du père

En écho au célèbre *Retable d'Issenheim*, chef-d'œuvre de ses collections, le Musée Unterlinden à Colmar consacre une exposition inédite à Yan Pei-Ming, dont l'esprit et le travail coïncident avec les thèmes de la filiation, du sacré et du sacrifice traités par Grünewald cinq siècles plus tôt. *Yan Pei-Ming – Au nom du père* invite le visiteur à parcourir quatre décennies de la carrière de l'artiste et réunit de façon exceptionnelle plus de soixante œuvres d'une importance majeure issues d'institutions publiques et de collections privées. L'exposition et le catalogue qui l'accompagne analysent le regard que Yan Pei-Ming porte sur lui-même et sur sa création, tout en évoquant son évolution stylistique et sa place dans l'histoire de l'art. Dominée par les portraits et les autoportraits, son œuvre interroge le rapport de l'artiste avec ses origines, de Mao à la figure du père, en passant par celles de Bouddha et de la mère, sans oublier les paysages internationaux et ceux de Shanghai.
L'œuvre inédite *Pandémie* a été spécialement conçue par Yan Pei-Ming pour l'exposition comme le pendant contemporain de la *Crucifixion* du Retable d'Issenheim : « j'ai voulu créer une peinture universelle, qui traverserait le temps, une peinture à la hauteur de la situation (...). Elle parlera à tous ceux qui ont vécu cette pandémie et témoignera de cette période aux générations futures. Je pense que le spectateur ne sortira pas indemne de cette exposition. C'est la force de la peinture ».

Christian Besson, Eric de Chassey
et Frédérique Goerig-Hergott
Yan Pei-Ming - Au nom du père
Éditions Hazan
192 pages - 30 €

EXPOSITION

L'agence des Frères André
Une architecture au service du monde moderne (1920-1973)

Issus d'une importante dynastie d'architectes, les frères Jacques et Michel André réalisent entre 1920 et 1973 des édifices novateurs à l'image du Muséum-Aquarium de Nancy ou du Musée de l'Histoire du fer à Jarville.

Proches des grands noms de l'architecture et inscrits dans les groupements artistiques internationaux, les frères André deviennent de véritables représentants de la modernité pour l'Est de la France. Au-delà du caractère unique de leur parcours, c'est l'évolution du métier d'architecte en France qui se dessine aux côtés de ce duo singulier, en résonance avec les grandes mutations du XXe siècle.

Musée-Aquarium de Nancy
34, rue Sainte-Catherine
54000 Nancy

Jusqu'au 19 septembre 2021

LIVRE

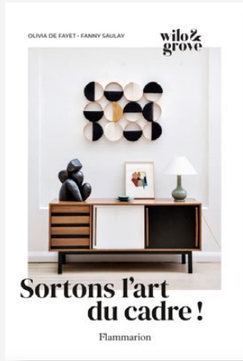

Sortons l'art du cadre

De l'inattendu, du jamais-vu, de l'unique au monde : grâce à l'art, faites de votre intérieur un endroit qui vous ressemble, et qui ne ressemble à aucun autre !
Avec ce livre, Olivia de Fayet et Fanny Saulay, fondatrices de la galerie nouvelle génération Wilo & Grove, nous ouvrent les portes de l'art contemporain.
Elles décryptent pour nous le marché de l'art, livrent leurs conseils pour sauter le pas du premier achat, proposent des ambiances inspirantes et partagent leur expérience pour prendre soin des œuvres.
C'est LA boîte à outils pour les collectionneurs de demain !

Olivia de Fayet - Fanny Saulay
Sortons l'art du cadre
Flammarion
144 pages - 19,90 €

LIVRE

Histoire de l'art pour tous

Ce livre se revendique comme une synthèse. Il invite le lecteur à découvrir à la fois les grandes fonctions de l'art, mais aussi la diversité des formes possibles de la création et les corrélations qui peuvent les unir. Enrichir le regard : un dispositif concerté permet des allers et retours entre le texte, les commentaires et les images, tout au long de l'ouvrage. Découvrant, sur des millénaires, les échanges et les redécouvertes, d'une civilisation à l'autre, d'un continent à l'autre, le lecteur apprendra à confronter, ne serait-ce que pour mieux les différencier, des productions d'époques ou de lieux qu'il n'aurait pas songé à rapprocher.

Nadeije Laneyrie-Dagen
Histoire de l'art pour tous
Éditions Hazan
564 pages - 39,95 €

EXPOSITION

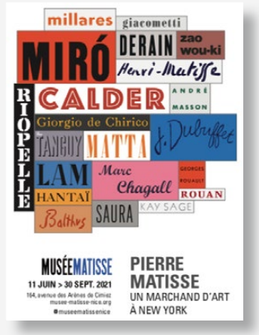

Pierre Matisse
Un marchand d'art à New-York

En consacrant une grande exposition à Pierre Matisse, le Musée Matisse revient sur le parcours exceptionnel du plus jeune fils d'Henri Matisse, marchand d'art à New York et figure incontournable du monde de l'art moderne. Pendant près de soixante années, la Pierre Matisse Gallery a joué un rôle considérable pour la défense de l'art moderne français et européen aux États-Unis, durant une période qui a façonné les grandes collections américaines privées et institutionnelles. À travers plus de trois cents expositions, c'est toute une génération d'artistes européens qui a ainsi pu exister sur la scène new-yorkaise et contribuer à son dynamisme.
Pierre Matisse s'est employé à construire des notoriétés et à valoriser les carrières américaines des grandes figures de la galerie que furent Henri Matisse, Joan Miró, Alexander Calder, Balthus, Alberto Giacometti, Jean Dubuffet et Marc Chagall, pour ne citer que les principaux. Son action visait plus à défendre des singularités qu'à soutenir des courants, qu'ils portent le nom de fauvisme, de cubisme ou de surréalisme, ou encore d'École de Paris. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'exposition *Pierre Matisse, un marchand d'art à New York* retrace cette odyssée à travers près de soixante-dix œuvres de vingt-trois artistes essentiels de la galerie.
Comme le dit Balthus, « il voyait les choses comme le fils d'un peintre ». Le parcours accorde une place importante aux catalogues de la galerie qui font preuve du génie de Pierre Matisse pour ces publications, parfois modestes mais toujours inventives. Il dévoile aussi la minutie et l'audace dont faisait preuve Pierre Matisse pour les accrochages, comme en témoignent les nombreuses photographies de ses expositions.

Musée Matisse
164, avenue des Arènes de Cimiez
06000 Nice

Jusqu'au 30 septembre 2021

EXPOSITION

Les Giacometti :
une famille de créateurs

Pour l'été 2021, la Fondation Maeght proposera un événement unique avec l'exposition « Les Giacometti : une famille de créateurs » qui mettra en lumière cette famille d'artistes originaire du village suisse de Stampa. Autour d'Alberto Giacometti, le plus connu de la famille pour ses sculptures emblématiques, les visiteurs pourront découvrir le travail de son père Giovanni, de son cousin Augusto, tous deux acteurs majeurs de la peinture suisse du début du XXe siècle, mais aussi de ses deux frères, Diego son cadet, sculpteur et designer, et Bruno, le plus jeune, architecte marquant de l'architecture suisse d'après-guerre. Cette exposition offrira une vision originale de cette dynastie artistique.
L'exposition « Les Giacometti : une famille de créateurs » réalisée par Peter Knapp, commissaire de l'exposition, propose de découvrir les talents et les influences artistiques de chacun dans leurs domaines de prédilection : la peinture, la sculpture, le design et l'architecture. Réunis pour la première fois en France, les Giacometti incarnent cinq artistes aux parcours différents mais entremêlés. Cette exposition originale permet de découvrir la famille culturelle qui fit Alberto Giacometti et la place de cette famille dans l'art comme des liens qui unissaient ses cinq membres. L'exposition évoque leur relation intime à leur village natal, Stampa, devenu aujourd'hui un lieu incontournable de l'histoire de l'art moderne dans le canton des Grisons en Suisse. Les sculptures majeures et dessins d'Alberto Giacometti appartenant à la collection de la Fondation Maeght, seront accompagnés par un ensemble de peintures, films, photographies d'archives et objets provenant des collections de musées comme le Bündner Kunstmuseum de Chur (Suisse), le MASI à Lugano (Suisse), le Kunstmuseum de Bâle (Suisse), la Fondation Giacometti (France) et le Musée d'Orsay (France).

Fondation Maeght
623, chemin des Gardettes
06570 Saint-Paul de Vence

Jusqu'au 14 novembre 2021

LIVRE

La maison Changenet
Une famille de peintres entre Provence et Bourgogne vers 1500

À la manière d'une véritable enquête menée entre Avignon, Marseille et Dijon, cet ouvrage fait revivre l'univers foisonnant de quelques-uns des plus grands peintres actifs vers 1500 en France.
Cette effervescence artistique a pour point de départ Avignon et un atelier, celui de Jean Changenet, peintre favori de l'élite locale. Bientôt sa boutique devient un creuset européen où se rencontrent des artistes venus d'Espagne, d'Italie ou des anciens Pays-Bas.
Elliot Adam, doctorant en histoire de l'art à Sorbonne Université (Centre André Chastel), et Sophie Caron, conservatrice au département des Peintures du musée du Louvre, se livrent à une exploration minutieuse pour reconstituer la trajectoire des membres de cette fascinante famille de peintres et ainsi mieux comprendre les œuvres parvenues jusqu'à nous. Peintures sur bois et sur toile, manuscrits enluminés, peintures murales et vitraux ; autant de chefs-d'œuvre méconnus et encore mystérieux se révèlent ici au lecteur pour la première fois.

Sophie Caron - Elliot Adam
La maison Changenet
Une famille de peintres entre Provence et Bourgogne vers 1500
In Fine Éditions d'art
180 pages - 32 €

LIVRE

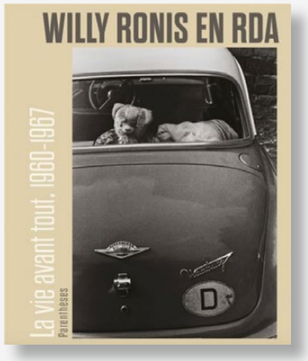

Willy Ronis en RDA
La vie avant tout
1960-1967

Les gens, les rues, les jours de fête ou les jours sans rien : que Willy Ronis photographie le vieux Paris ou les villes nouvelles d'Allemagne de l'Est, c'est là, toujours, que s'arrête son regard.
Ainsi, lorsqu'en 1967 l'association « Échanges franco-allemands » lui commande un reportage destiné à favoriser la reconnaissance par la France de la RDA, c'est « la vie avant tout » qu'il cherche à restituer. Humaniste engagé et « le cœur à gauche », il se fait le témoin d'un socialisme moderne au service du peuple, faisant l'impasse sur les limites du système.
Pour s'être déjà rendu en RDA en 1960, Ronis sait immédiatement où regarder. À la commande, il répond par des photos de jeunes travailleurs, d'étudiants, d'enfants jouant, de paysages, de moments ordinaires… Il photographie aussi les grands peintres, sculpteurs et écrivains et, autant que possible, l'enseignement artistique et l'industrie optique, qui le passionnent.
Exposé à son retour dans l'Hexagone dans près de quatre-vingts communes, ce travail joua alors son rôle politique et militant, laissant pour un temps l'art au second plan. Libérés du contexte de la Guerre froide, ces clichés de Willy Ronis, longtemps restés dans l'ombre, révèlent aujourd'hui toute leur profondeur esthétique et stylistique. Et si leur force mémorielle est indéniable, elle n'y enlève rien ; bien au contraire.
« Je m'attache à inclure dans mes prises de vue le caractère humain, par le choix du geste et de l'attitude, par un souci de vie. »
Willy Ronis

Nathalie Neumann - Ronan Guinée
Willy Ronis en RDA
La vie avant tout, 1960-1967
Éditions Parenthèses
224 pages - 38 €

JURIDIQUE

ENTREPRISES, COMBIEN DE TEMPS DEVEZ-VOUS CONSERVER VOS DOCUMENTS ?

Contrats, factures, livre comptable, statuts...
Savez-vous combien de temps vous devez conserver vos documents ?
On vous renseigne sur ce sujet.

Quelles sont les durées légales de conservation de vos documents ?

Documents civils et commerciaux

Les contrats conclus dans le cadre d'une relation commerciale, les documents bancaires et les documents établis pour le transport de marchandises doivent être conservés pendant 5 ans.

Les déclarations en douane doivent être conservées pendant 3 ans.

Les autres documents tels que les factures clients ou fournisseurs, les contrats conclus par voie électronique, les correspondances commerciales (bons de commande ou bons de livraison) doivent être conservés 10 ans.

Documents et pièces comptables

Les livres et les registres comptables, ainsi que les pièces justificatives doivent être conservés pendant 10 ans.

Documents fiscaux

L'article L102B du Livre des procédures fiscales stipule que « les livres, registres, documents ou pièces sur lesquels peuvent s'exercer les droits de communication, d'enquête et de contrôle de l'administration doivent être conservés pendant un délai de 6 ans [...] ».

Ce délai de conservation concerne notamment l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices non commerciaux (BNC), les impôts directs locaux, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

Documents sociaux

Les statuts de la société doivent être conservés pendant 5 ans à partir de la radiation de la société du registre du commerce et des sociétés.

Les documents relatifs aux comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe...) doivent être conservés 10 ans.

Les convocations, les feuilles de présence, les pouvoirs, les rapports du gérant ou du conseil d'administration doivent être conservés pendant 3 ans.

Quelles sont les sanctions en cas de non conservation de vos documents ?

Dans certains cas, ne pas conserver les documents de votre entreprise peut vous valoir des sanctions.

C'est notamment le cas pour la conservation des documents fiscaux : l'article 1734 du Code général des impôts précise qu'une amende de 10 000 € est « applicable en cas d'absence de tenue [des] documents [demandés par l'administration dans l'exercice de son droit de communication] ou de destruction de ceux-ci avant les délais prescrits. »

Source : www.economie.gouv.fr

LA FOIRE DE CHATOU • PROCHAINE ÉDITION SEPTEMBRE 2021
101e ÉDITION
Déballage professionnel : le jeudi 23 septembre
Ouverture au public : du vendredi 24 septembre au dimanche 3 octobre 2021

La Foire de Chatou est réservée aux adhérents du SNCAO-GA à jour de leur cotisation.
Pour postuler à un emplacement sur la foire, il est nécessaire d'adresser une demande écrite au SNCAO-GA (avec photo de la marchandise et parrainage).
Les demandes seront satisfaites en fonction de la disponibilité des emplacements.
Pour tout renseignement : SNCAO-GA - 18, rue de Provence 75009 PARIS - Tél. : 01 47 70 88 78
www.sncao-syndicat.com **www.foiredechatou.com**

MARCHÉS PERMANENTS

UNIQUEMENT

SAMEDI

TOUS les samedis MATINS
44 NANTES - Place Viarme
45 ORLÉANS - Bld Martin
49 ANGERS - Place Imbac
69 LYON - Place des Tapis
77 MELUN
81 ALBI - Place Castelvieil
98 MONACO - Port de Fontvieille

TOUS les samedis
66 PERPIGNAN - **Label SNCAO**
Promenade des Platanes, allée Maillol

Le 1er samedi de chaque mois
37 AMBOISE
65 TARBES - Halle Marcadieu

Le 4e samedi de chaque mois
82 MONTAUBAN - Allée du Consul Dupuy (Puces/Brocante)

Le dernier samedi de chaque mois
74 ANNECY (Présence d'un expert)

UNIQUEMENT

DIMANCHE

TOUS les dimanches
33 BORDEAUX - Place Saint-Michel (de 6h à 14h)
33 BORDEAUX - Village Notre-Dame (d'octobre à avril, de 15h à 19h)
44 LA BAULE - Marché à la Brocante (de juillet à août, le matin)
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - **Label SNCAO**
Avenue des Quatre Otages (horaires d'hiver 9h-17h, d'été 9h-18h)

Le 1er dimanche de chaque mois
24 BERGERAC (Dordogne) - Place Gambetta - 05 53 74 65 51
35 DINARD
51 REIMS
64 SOUMOULOU
77 SEINE-PORT (sauf janvier et septembre)
90 BELFORT (150 exposants de mars à décembre)

Le 2e dimanche de chaque mois
01 BOURG-EN-BRESSE
25 BESANÇON - (90 exposants de janvier à novembre - Micropolis)
35 RENNES Mail François Mitterrand (de 7h30 à 13h)
47 VILLERÉAL (Lot et Garonne) - Place de la Halle - 06 84 53 65 66
49 MONTSOREAU - **Label SNCAO** - Quai de la Loire (de 9h à 18h)
77 MILLY-LA-FORÊT (de mars à novembre)

Le 3e dimanche de chaque mois
37 CHINON
59 DOUAI
68 SAINT-LOUIS - Place de l'Europe (80 exposants de 7h à 12h)
70 VESOUL

Le dernier dimanche de chaque mois
70 GRAY (de 8h à 12h)

AUTRES PÉRIODICITÉS

TOUS les jours (sauf dimanches)
33 BORDEAUX - Village Notre-Dame
(10h-12h30 et 14h-19h)

TOUS les jours (sauf lundis)
75 PARIS 12e - Marché d'Aligre (dès 7h30 - M° Ledru-Rollin)

TOUS les jours (sauf dimanches et lundis)
06 NICE - Place Robilante au Port (de 10h à 18h)

TOUS les jours (sauf lundis et mardis)
33 BOURG-SUR-GIRONDE - QUAI DES BROCS - **Label SNCAO**
25 quai Jean Bart (de 9h à 19h)

TOUS les jours (sauf mardis et mercredis)
75 PARIS 15e - Village Suisse

TOUS les mercredis et samedis
67 STRASBOURG - Place de l'Étal - Place des Tripiers
Place de la Grande Boucherie (de 7h à 18h)

TOUS les samedis et dimanches
75 PARIS 14e - Marché Didot (toute la journée - M° Porte de Vanves)

TOUS les samedis, dimanches et lundis
75 PARIS 11e - Porte de Montreuil
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - Villages des Antiquaires
93 Puces de PARIS - SAINT-OUEN

TOUS les jeudis, samedis matins et dimanches
69 VILLEURBANNE - Les Puces du Canal

TOUS les vendredis, samedis, dimanches, lundis et jours fériés
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - Hôtel Dongier - **Label SNCAO**
(de 10h à 19h)

TOUS les vendredis, samedis et dimanches, jeudis après-midi et jours fériés
78 VERSAILLES - **Label SNCAO**
Quartier de la Geôle et du Bailliage (de septembre à juillet, de 10h à 19h)

TOUS les lundis (sauf jours fériés)
06 NICE - Marché Saleya
30 NÎMES - Allée Jean Jaurès (jusqu'à 13h)

TOUS les jeudis matins
65 TARBES - Place Sainte-Thérèse et Place du Foirail

Les 1er et 3e mercredis de chaque mois
66 PERPIGNAN - Quai Vauban

Les 1ers vendredi, samedi et dimanche de chaque mois
31 TOULOUSE - Allée François Verdier (80 exposants)

LABEL "ANTIQUITÉ QUALITÉ"

Label de Qualité déposé et accepté sous ce vocable par l'INPI en 1998 et par l'OMPI à Genève de 2006 à 2016.

A ce jour 56 foires et salons sont labellisés dont 2 Marchés permanents et 2 Villages d'Antiquaires, contre 8 en 1994.

Ce Label a pour but de distinguer l'organisateur et ses exposants qui ont su ensemble par leurs choix rigoureux, exposer une marchandise de qualité et ainsi protéger la profession.

Un cahier des charges spécifique à chacune des 6 catégories pour les manifestations ponctuelles et 4 pour les Marchés et Villages permanents **est mis à la disposition des organisateurs désireux d'adhérer**. Pour une cotisation minime sans frais supplémentaire, vous pouvez figurer dans nos calendriers, sites, autres publications et bénéficier de nos diffusions professionnelles et grand public ; recevoir un matériel publicitaire dont des affiches pour chacune de vos manifestations.

Vous utiliserez cette Marque de Qualité grâce au logo principal du Label et au picto de la catégorie qui vous sera allouée et être ainsi le digne représentant de ce Label.

En tant qu'exposant, vous pouvez privilégier les manifestations qui en sont partenaires.

En tant qu'organisateur, ce label apportera une valeur ajoutée certaine et un plus à vos visiteurs.

Ce Label a été créé pour protéger le consommateur.

Il a pour vocation de faire venir dans les manifestations qui en sont détentrices, une clientèle avertie ou profane qui veut acheter en toute confiance.

Depuis 1994, 69 organisateurs et 146 manifestations ont déjà bénéficié de ce LABEL ■

LE LABEL «ANTIQUITE QUALITE» DEPOSE A L'INPI PROTEGE LE CONSOMMATEUR. 146 MANIFESTATIONS LABELLISEES ET 69 ORGANISATEURS ONT DEJA BENEFICIE DE CE LABEL, EN FRANCE ET A L'ETRANGER DEPUIS 1994. PRIVILEGIEZ LE COMMERCANT QUI ARBORE CE LOGO GAGE DE PROFESSIONNALISME.

CALENDRIER 2021
Manifestations labellisées à venir

Compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19, nous invitons nos lecteurs désireux de se rendre sur une manifestation à contacter préalablement l'organisateur pour s'assurer de son maintien.

10 et 11 juillet
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

11 juillet
Montsoreau (49) Foire/Puces

21 juillet
Le Mans (72) Déballage professionnel

8 août
Montsoreau (49) Foire/Puces

7 au 9 août
St-Méloir-des-Ondes (35) Salon d'Antiquités

10 août
Le Mans (72) Déballage professionnel

12 au 15 août
Crosville (50) Salon Antiquités Brocante

14 et 15 août
Nolay (21) Foire

28 et 29 août
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

11 et 12 septembre
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

GAZETTE

Liste complémentaire des nouveaux adhérents
s'engageant à respecter la clause de garantie vis-à-vis des acheteurs consommateurs.

RÉINTÉGRATIONS

GABORIAUD Marc
MARCHÉ SERPETTE
Stand 40
110 rue des Rosiers
93400 SAINT-OUEN

GAUDRY Antoine
« JAC ANTIQUITÉS SARL »
163 rue de Rome
75017 PARIS

LE BLAY Dominique
« PLIQUE À JOUR »
69 rue du Président Wilson
76600 LE HAVRE

LECOEUR Eric
« DE L'ART DÉCO AU DESIGN »
14 rue Jean Monasson
70500 CORRE

ADHÉSIONS

PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

RAPAIRE Catherine
« SAS ARTRIBU »
192 avenue Charles de Caqueray
06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Galerie d'Art

DECHAMBOUX Thierry
« ROYALE ANTIQUITÉS »
6 bis rue Royale
74000 ANNECY
A. Tableaux, Sculptures,
Objets d'art et de collection

DOM-TOM

THIELEN Cyrille
« EIRL SEATIME »
Nettle Bay Beach Club appt 4101
97150 ST-MARTIN
Objets de collection

NOUVELLES DÉLÉGATIONS

Mme Susan JOHNSON-RIVIERE
« L'ÎLE AUX ANTIQUITÉS »
Biéville-en-Auge
14270 MEZIDON
a été élue Présidente départementale du Calvados (14).

Mme Claudine KLEITZ
44, rue de l'Église
68127 BILTZHEIM
a été élue Présidente départementale du Haut-Rhin (68).

RÉÉLECTIONS

+ 3 ans d'activité

M. Yves BOUGER
« LIBRAIRIE DU CRABE »
12, rue Saint-Jean
50400 GRANVILLE
a été réélu Président départemental
de la Manche (50).

M. Jean JERI
La Beaume
84800 FONTAINE DE VAUCLUSE
a été réélu Président départemental
du Vaucluse (84).

M. Jean-Claude PASCAUD
29, rue Guilbaud
24100 BERGERAC
a été réélu Président départemental
de la Dordogne (24).

M. Christophe RICHEME
« PÊLE-MÊLE »
14, rue Aristide Briand
39570 MONTMOROT
a été réélu Président départemental
du Jura (39).

A. : Antiquités
B. : Brocante
B. Amb. : Brocanteur Ambulant
D. : Décoration
G. : Gravures
L. : Livres
N. : Numismatique
P. : Porcelaine
T. : Tableaux
V. : Verrerie

FOIRE DE CHATOU

DU 24 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2021

ÎLE DES IMPRESSIONNISTES [78] – WWW.FOIREDECHATOU.COM

101e ÉDITION

DOSSIER D'INSCRIPTION

À RETOURNER COMPLET AVANT LE 30 JUILLET 2021
APRÈS CETTE DATE, PLUS AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE
AUCUNE INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

Nom propre ou gérant : .....

Prénom : .....

Raison sociale : .....

Rue : .....

CP : _ _ _ _ _ Ville : .....

Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ E-mail : .....

RCS : .....

Date délivrance : _ _ _ _ _ _ _ _ Ville : .....

N° TVA intracommunautaire (étrangers) : .....

Spécialités : .....

Place à Chatou : .....

Ou place souhaitée : .....

L'organisation se réserve le droit de déplacer l'exposant si nécessaire.

UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET COMPREND :

- La feuille d'inscription.
- Un chèque d'acompte de 30 % du total T.T.C. encaissable **dès réception.**
- Un chèque du solde, encaissé dans la semaine qui suit la Foire.
- Le décret Marcus retourné signé.
- Le réglement intérieur retourné daté et signé.
- Un chèque de 185 €, représentant la cotisation annuelle 2021 au SNCAO-GA.
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Une photocopie de l'attestation responsabilité civile professionnelle.
- Une photocopie recto-verso de la Carte d'Activité Commerciale Ambulant à jour de validité.

➲ **Dès réception de votre dossier complet comprenant le chèque d'acompte et le chèque de solde, vous recevrez vos badges et vos laissez-passer.**

POUR LES NOUVEAUX EXPOSANTS : une photo d'identité récente en couleur de l'exposant(e), de l'accompagnant(e) et des employés afin d'établir les badges.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.
MERCI DE NOUS ADRESSER EN MÊME TEMPS L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DEMANDÉS

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

ORGANISATION SNCAO-GA • 18 RUE DE PROVENCE • 75009 PARIS • TÉL. : 01 47 70 88 78
EMAIL : CONTACT@SNCAO-SYNDICAT.COM • SITE INTERNET : WWW.SNCAO-SYNDICAT.COM

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

1. Les nouveaux exposants doivent fournir les pièces suivantes :
- Un extrait K Bis du Registre de Commerce de moins de trois mois,
- Une photocopie du récépissé de déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (pour les auto-entrepreneurs),
- Une photocopie du récépissé préfectoral,
- Une photocopie Recto-Verso de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante, à jour de validité,
- 1 photo d'identité 4 x 4 récente (en couleur),
- N° d'affiliation à la Maison des Artistes (uniquement pour les Galeries d'Art).

2. Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus, sur place ou par correspondance, par les intéressés eux-mêmes ou par toute autre personne dûment mandatée par écrit.

3. L'attribution d'un emplacement est accordée aux seuls marchands de l'Antiquité, de l'Occasion et d'oeuvres d'art originales. **Ledit emplacement devra être occupé par son titulaire du début à la fin de la Foire, avec sa propre marchandise, sous peine d'éviction pour les manifestations suivantes. Lorsqu'un titulaire est assisté de vendeurs, ceux-ci doivent être obligatoirement majeurs et en règle avec les lois du travail de notre pays. Si vous souhaitez partager votre stand, une demande d'autorisation préalable doit être faite auprès de l'organisateur. Votre collègue doit être à jour de K-Bis et de la cotisation 2021 au S.N.C.A.O.-G.A.. De plus il devra remplir un dossier d'inscription et s'acquitter des frais correspondants d'un montant de 50 € TTC.**

4. En cas de désistement moins de 30 jours avant la manifestation, l'acompte de 30 % restera acquis à l'organisation. Moins de 15 jours avant la foire, la totalité du stand sera due, sauf dans le cas où l'exposant serait empêché par un évènement majeur. Dans tous les cas, l'exposant devra prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception accompagné d'un justificatif officiel prouvant son empêchement.

5. Le S.N.C.A.O.-G.A. pourra disposer d'office, et sans préavis, de tout emplacement et de tout stand dont le titulaire n'aurait pas pris possession au matin de l'ouverture ou qui n'aurait pas réglé intégralement les sommes qui lui sont réclamées. Les sommes versées resteront acquises au S.N.C.A.O.-G.A.

6. Les exposants devront installer leurs marchandises, le lundi à partir de 10 heures, le mardi précédant l'ouverture marchande pour ceux qui viennent de Paris ou de l'Île de France et le mercredi précédant l'ouverture marchande pour ceux qui viennent de province. **Les heures d'ouverture au public pour les jours ordinaires sont fixées de 10 h à 19 h. Le dernier jour de la foire, les exposants sont tenus de ne remballer leurs marchandises qu'après le départ du public, à partir de 19 h. Tout contrevenant ne sera pas repris à la prochaine manifestation.**

7. Les visiteurs sont en droit de trouver tous les stands ouverts aux heures prévues, en cas de manquements répétés de la part d'un exposant, celui-ci sera exclu des foires suivantes.

8. Les apports de marchandises nécessitant une manutention s'effectueront de **8 h à 9 h 30** en semaine. Le week-end de **7 h 30 à 9 h 30**.

9. Les allées et dégagements doivent rester libres pendant la durée de la manifestation. Les exposants ne doivent pas encombrer les allées ni empiéter sur celles-ci et en aucun cas gêner leurs voisins.

10. Aucun déballage ne sera toléré à l'extérieur des stands dans les allées couvertes. Mesure impérative imposée par le Service de Sécurité.

11. Dans les 48 heures suivant la clôture de la manifestation, chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement et **ne laisser subsister aucun déchet, aucun élément d'installation (moquette, tissu, etc...). Aucune marchandise encombrante ne doit être abandonnée dans les stands, dans les bennes ou dans l'enceinte et aux abords de la Foire. Les bennes mises en place pendant et en fin de Foire sont réservées aux petits déchets, aux tissus et moquettes de vos stands que vous devrez y déposer en fin de Foire à l'exclusion de tout encombrant. Le gardiennage sera assuré jusqu'au lundi 19 heures après la Foire.**

12. Les professionnels de l'Antiquité, de l'Occasion, et professionnels en oeuvres d'art originales seront admis gratuitement sur présentation de leur carte syndicale ou professionnelle, ainsi que les experts membres de Chambres d'Experts Professionnels en meubles, tableaux, livres, objets d'Art de collections (CEFA). Les marchands étrangers et les décorateurs bénéficieront des mêmes avantages avec leur carte professionnelle. Parking gratuit.

13. L'objet doit être vendu pour ce qu'il est, toutefois les marchandises neuves et copies de toutes catégories sont formellement interdites quelle que soit leur origine d'acquisition, de même que tous les meubles ou objets dont une modification récente en aurait transformé la conception initiale. Une commission de contrôle, assistée d'experts, sera chargée de faire respecter cette règle.

14. Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité qui leur sont demandées. Ils sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

15. L'exposant doit avoir une assurance responsabilité civile à jour. **Le S.N.C.A.O.-G.A. organisateur, ne peut être tenu responsable des vols et dommages possibles. Les bijoutiers doivent être obligatoirement équipés d'un coffre-fort.**

16. Le tissu recouvrant l'intérieur des stands doit être ignifugé. Les appareils électriques, radiateurs, fours à micro-ondes, théières et à flamme apparente sont strictement interdits. Les rallonges de 2 fils sont également interdites. Les prises multiples qui ne sont pas munies d'interrupteurs sont interdites. Les seules prises multiples autorisées doivent être équipées d'un interrupteur et comporter 3 fils, phase, neutre et terre.

17. Le S.N.C.A.O.-G.A. se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la Foire en cas de survenance d'un cas de force majeur, de notification d'une décision d'une autorité publique ordonnant une telle annulation ou interruption où dont les conséquences auraient cet effet et en cas de survenance d'une circonstance imprévisible lors de la réservation au sens de l'article 1195 du code civil. Dans l'hypothèse d'une telle annulation ou interruption, l'acompte dû au S.N.C.A.O.-G.A. lui restera acquis dans son intégralité et il sera procédé par celui-ci au remboursement du solde au prorata du temps d'ouverture de la Foire et sans intérêts. L'exposant ou l'occupant du stand ne pourra prétendre à aucun dommages-intérêts à l'encontre du S.N.C.A.O.-G.A. ne pourra exercer aucun recours, à quelque titre que ce soit, contre le S.N.C.A.O.-G.A.

18. Toute personne qui tiendrait sur la Foire des propos injurieux, malveillants, mensongers à l'égard de la Foire, du S.N.C.A.O.-G.A., de ses représentants, ou dont les agissements seraient contraires à l'esprit du S.N.C.A.O.-G.A. ou aux intérêts de la Foire de Chatou, sera immédiatement exclue de la manifestation et fera l'objet de poursuites judiciaires éventuelles. Toute distribution de tracts, circulaires ou autres imprimés est interdite dans l'enceinte de la Foire sous peine d'exclusion.

19. L'affichage de manifestations concurrentes est interdit. L'affichage publicitaire personnel est interdit en dehors des stands. Le titulaire d'un stand aura la possibilité de présenter son commerce sur un panneau ne dépassant pas le format de 35 cm x 50 cm et obligatoirement installé à l'intérieur de son stand.

20. Le S.N.C.A.O.-G.A. chargé de l'application du présent règlement, ne pouvant tolérer aucune dérogation, se réserve le droit d'exclure tout contrevenant sans remboursement, ni indemnité et de refuser sa participation aux sessions suivantes. Tout contrevenant présentant des copies ou remontage pouvant induire en erreur la clientèle se verra demander par l'expert le retrait de ces marchandises. Si l'exposant refuse ou ressort lesdites marchandises, il sera exclu de la Foire par le S.N.C.A.O.-G.A., sous la délégation du Commissaire Général, à l'issue de 3 injonctions.

21. Une Commission composée du Président du S.N.C.A.O.-G.A., du Commissaire de la Foire et de deux experts de la Foire ainsi que d'un représentant des exposants de la Foire choisi par l'Exposant ayant fait l'objet d'une mesure d'exclusion, sera chargée d'apprécier, en ce qui concerne l'application de cette mesure d'exclusion, le respect des dispositions du présent règlement et d'en établir rapport au S.N.C.A.O.-G.A. à qui il appartiendra de statuer.

22. Le S.N.C.A.O.-G.A. se réserve, également, le droit de refuser la participation de tous marchands notoirement connus pour présenter des marchandises non conformes au caractère de la manifestation, **notamment tous articles neufs d'importation en provenance d'Orient et d'Extrême Orient**. Le déballage et la vente de sculptures en pierres dures ne sont pas autorisés sur la Foire de Chatou. **Les ivoires doivent être conformes à l'arrêté du 4 mai 2017 portant modification de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national**.

23. En aucun cas, le fait d'avoir occupé un emplacement lors d'une foire précédente ne peut donner, à qui que ce soit, un droit sur cet emplacement ou un autre aux manifestations suivantes. L'organisateur est souverain et seul juge du fait de concéder le même emplacement ou un autre emplacement à un exposant. De même, il est en droit de refuser de donner un stand à quelque prétendant ou exposant qui n'a pas respecté le règlement lors d'une manifestation précédente.

24. Le S.N.C.A.O.-G.A. est chargé de se tenir à la disposition des exposants. Il est habilité à régler tous les cas litigieux.

25. En cas de contestation, les Tribunaux du département de PARIS sont seuls compétents.

DATE, SIGNATURE ET CACHET

STANDS ET TENTES (DIMENSIONS APPROXIMATIVES, CLOISONS COMPRISES)

La pose de moquette et de tissu n'est pas comprise dans les prix.
Sont compris : 1 kWh par tente de 9 m², 20 invitations gratuites par tente de 9 m² et 15 sacs publicitaires par exposant remis sur place.

STANDS SOUS CHAPITEAU AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS - VÉLUM GÉNÉRAL ANTI-CONDENSATION
Rue Moufle, rue Saint-Sébastien, rue Pelé, allée Verte, rue du Chemin Vert, rue Popincourt, allée Bataclan.

☐ Stand de 9 m² (3x3)	1 236,90 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 18 m² (6x3)	2 233,50 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 27 m² (9x3)	3 219,10 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 36 m² (12x3)	4 145,30 € H.T		€ H.T
☐ Angle ouvert (choix définitif pour la durée de la foire)	45,00 € H.T		€ H.T
☐ Angle fermé (non tarifé)			
Moquette obligatoire + dépose (dans l'allée pour chaque module de 9 m²)	x 23,33 € H.T		€ H.T

TENTES EN EXTÉRIEUR AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS - CASQUETTE Avenue de la République impair, boulevard Richard Lenoir, rue de La Roquette pair, rue de la Bastille, rue Jules Ferry, place Serge Maurice, espace Oberkampf.

☐ Tente de 9 m² (3x3)	1 125,80 € H.T		€ H.T
☐ Tente de 18 m² (6x3)	2 012,40 € H.T		€ H.T
☐ Tente de 27 m² (9x3)	2 886,90 € H.T		€ H.T
☐ Tente de 36 m² (12x3)	3 782,30 € H.T		€ H.T
☐ Angle ouvert (choix définitif pour la durée de la foire)	45,00 € H.T		€ H.T
☐ Angle fermé (non tarifé)			

TENTES EN EXTÉRIEUR AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS
Rue Primevère, rue Saint-Sabin, rue de la Roquette impair.

☐ Stand de 9 m² (3x3)	1 125,80 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 12 m² (3x4)	1 438,20 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 18 m² (6x3)	2 012,40 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 24 m² (6x4)	2 619,60 € H.T		€ H.T
☐ Stand de 36 m² (9x4)	3 782,30 € H.T		€ H.T
☐ Angle ouvert (choix définitif pour la durée de la foire)	45,00 € H.T		€ H.T
☐ Angle fermé (non tarifé)			

☐ kW supplémentaire(s)	x 17,00 € H.T		€ H.T

TENTES HORS NORMES TOUTES ALLÉES NOUS CONSULTER

TOTAL H.T.		€
TVA 20%		€
TOTAL T.T.C.		€
1er chèque d'acompte 30% (obligatoire) T.T.C.		€
2nd chèque de solde 70% (obligatoire) T.T.C.		€

☐ Cartes d'invitation supplémentaires **de 1 à 100** pour 2 personnes **par chèque séparé**	x 1,20 € TTC =		€ TTC
☐ Cartes d'invitation supplémentaires **à partir de la 101ème** pour 2 personnes **par chèque séparé**	x 0,60 € TTC =		€ TTC

Exemple : 150 cartes = (100 x 1,20 €) + (50 x 0,60 €) = 150,00 € TTC

☐ Adhésion annuelle au SNCAO-GA (adhérents non à jour de cotisation et non-adhérents) **par chèque séparé libéllé au SNCAO-GA** 185,00 € TTC
ou **155 € T.T.C.** pour les nouveaux adhérents inscrits au registre du commerce depuis moins de 2 ans (valable une seule fois).
Comprenant l'adhésion, les différents services d'assistance gratuits, la garantie juridique et l'abonnement au bulletin du SNCAO-GA.

DATE, SIGNATURE ET CACHET

STANDS ET TENTES (DIMENSIONS APPROXIMATIVES, CLOISONS COMPRISES)

La pose de moquette et de tissu n'est pas comprise dans les prix.
Sont compris : 1 kWh par tente de 9 m², 20 invitations gratuites par tente de 9 m² et 15 sacs publicitaires par exposant remis sur place.

STANDS EN EXTÉRIEUR AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS
Situés dans l'allée Pierre Daveau (ex allée Nouvelle), entre les N°0 et 14 et entre les N°35 à 49.

☐ Stand de 15 m² (3x5)	1 806,70 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 30 m² (6x5)	3 282,90 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T

STANDS EN EXTÉRIEUR AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS
Situés dans l'allée Pierre Daveau (ex allée Nouvelle), entre les N°3 et 47.

☐ Stand de 9 m² (3x3)	1 125,80 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 12 m² (4x3)	1 438,20 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 16 m² (4x4)	1 928,80 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 20 m² (5x4)	2 217,00 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 25 m² (5x5)	2 708,70 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T

STANDS EN EXTÉRIEUR SITUÉS VOIE FERRÉE AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS

☐ Stand de 15 m² (3x5)	1 806,70 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 25 m² (5x5)	2 708,70 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 30 m² (6x5)	3 282,90 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Stand de 50 m² (10x5)	4 821,88 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T

TENTES EN EXTÉRIEUR SITUÉES ALLÉE LEFRANC PAIR ET IMPAIR AVEC PLANCHER - CLOISONS EN BOIS

☐ Tente de 9 m² (3x3)	1 125,80 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Tente de 16 m² (4x4)	1 928,80 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Tente de 18 m² (6x3)	2 012,40 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Tente de 25 m² (5x5)	2 708,70 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Tente de 32 m² (8x4)	3 553,50 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T
☐ Tente de 50 m² (10x5)	4 821,88 € H.T	_ _ _ _ _	_ _ _ € H.T

☐ kW supplémentaire(s)	_ _ _	x 17,00 € H.T	_ _ _ _ _ _ _ € H.T

TENTES HORS NORMES TOUTES ALLÉES NOUS CONSULTER

TOTAL H.T.	_ _ _ _ _	_ _ _ €
TVA 20%	_ _ _ _ _	_ _ _ €
TOTAL T.T.C.	_ _ _ _ _	_ _ _ €
1er chèque d'acompte 30% (obligatoire) T.T.C.	_ _ _ _ _	_ _ _ €
2nd chèque de solde 70% (obligatoire) T.T.C.	_ _ _ _ _	_ _ _ €

☐ Cartes d'invitation supplémentaires **de 1 à 100** pour 2 personnes **par chèque séparé**	_ _ _	x 1,20 € TTC =	_ _ _ _ _ _ _ € TTC
☐ Cartes d'invitation supplémentaires **à partir de la 101ème** pour 2 personnes **par chèque séparé**	_ _ _	x 0,60 € TTC =	_ _ _ _ _ _ _ € TTC

Exemple : 150 cartes = (100 x 1,20 €) + (50 x 0,60 €) = 150,00 € TTC

☐ Adhésion annuelle au SNCAO-GA (adhérents non à jour de cotisation et non-adhérents) **par chèque séparé libéllé au SNCAO-GA** 185,00 € TTC
ou **155 € T.T.C.** pour les nouveaux adhérents inscrits au registre du commerce depuis moins de 2 ans (valable une seule fois).
Comprenant l'adhésion, les différents services d'assistance gratuits, la garantie juridique et l'abonnement au bulletin du SNCAO-GA.

DATE, SIGNATURE ET CACHET

SNCAO-GA – AUTOMNE 2021 – DU 24 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2021

ORGANISATION SNCAO-GA • 18 RUE DE PROVENCE • 75009 PARIS • TÉL. : 01 47 70 88 78
EMAIL : CONTACT@SNCAO-SYNDICAT.COM • SITE INTERNET : WWW.SNCAO-SYNDICAT.COM

DÉCRET MARCUS

(À retourner)

Décret n°81-255 du 3 mars 1981 en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection

ARTICLE 1

Modifié par Décret n°2001-650 du 19 juillet 2001 - art. 69 JORF 21 juillet 2001 en vigueur le 1er octobre 2001

Les vendeurs habituels ou occasionnels d'œuvres d'art ou d'objets de collection ou leurs mandataires, ainsi que les officiers publics ou ministériels et les personnes habilitées procédant à une vente publique aux enchères doivent, si l'acquéreur le demande, lui délivrer une facture, quittance, bordereau de vente ou extrait du procès-verbal de la vente publique contenant les spécifications qu'ils auront avancées quant à la nature, la composition, l'origine et l'ancienneté de la chose vendue (*mentions obligatoires*).

ARTICLE 2

La dénomination d'une œuvre ou d'un objet, lorsqu'elle est uniquement et immédiatement suivie de la référence à une période historique, un siècle ou une époque, garantit l'acheteur que cette œuvre ou objet a été effectivement produit au cours de la période de référence (*ancienneté – authenticité*).

Lorsqu'une ou plusieurs parties de l'œuvre ou objet sont de fabrication postérieure, l'acquéreur doit en être informé.

ARTICLE 3

A moins qu'elle ne soit accompagnée d'une réserve expresse sur l'authenticité, l'indication qu'une œuvre ou un objet porte la signature ou l'estampille d'un artiste entraîne la garantie que l'artiste mentionné en est effectivement l'auteur.

Le même effet s'attache à l'emploi du terme « par » ou « de » suivie de la désignation de l'auteur.

Il en va de même lorsque le nom de l'artiste est immédiatement suivi de la désignation ou du titre de l'œuvre.

ARTICLE 4

L'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

ARTICLE 5

L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

ARTICLE 6

L'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à cinquante ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

ARTICLE 7

Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de », ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre, ou d'école (*authenticité – ancienneté*).

ARTICLE 8

Tout fac-similé, surmoulage, copie ou autre reproduction d'une œuvre d'art ou d'un objet de collection doit être désigné comme tel (*étiquetage – mentions obligatoires*).

ARTICLE 9

Tout fac-similé, surmoulage, copie ou autre reproduction d'une œuvre d'art originale au sens de l'article 71 de l'annexe III du code général des impôts, exécuté postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret, doit porter de manière visible et indélébile la mention « Reproduction » (*étiquetage – mentions obligatoires*).

Je, soussigné(e) .....
Raison Sociale .....

déclare avoir pris connaissance du décret ci-dessus et m'engage à m'y conformer.

Signature

PETITES ANNONCES

CHERCHE

Cartes postales anciennes sur les villages de la Somme :
Miraumont, Pys, Irles, Courcelette, Grancourt, Beaucourt/Ancre
et du Pas-de-Calais :
Simencourt et Puisieux.
Tél. 03 21 24 79 08

Objets de charme et de collection
Toutes époques.
Tél. 06 60 59 40 47

Céramique irisée reflets métallisés
Massier, Zumbo, Aire Belle, Barol, Bacs, Mont Chevalier, Castel.
Tél. 06 25 17 54 26

Tableaux de Victor Galos. Aquarelles de fleurs de Blanche Odin
Faire offre. Tél. 06 07 23 98 10

Céramiques XXe siècle, Art Déco ou années 50
Tél. 06 70 36 24 48

Tableaux et dessins pyrénéens Tableaux, dessins et gravures basques
Tél. 06 07 23 98 10

Bronze ALLOUARD
Tél. 06 80 13 48 15

Porcelaine ancienne Verneuil et Vanier, Alluaud et Vanier.
Tél. 06 87 01 31 11

Reliquaires, canivets. Orfèvrerie religieuse
Tél. 06 07 23 98 10

Anciens numéros de la revue “Atlantis”
Précisez le numéro et l’année d’édition. État et prétentions.
Tél. 06 80 30 01 51

VENDS

Local commercial en Arles 13200
Murs avec ou sans fonds d’antiquités
260 m² avec 6 vitrines.
Prix à débattre. Tél. 06 11 52 87 82

Estampes XVIIIe et XIXe siècles
colorées à l’aquarelle ;
sujets beaux-arts ou originaux.
Tél. 06 70 36 24 48

ACHÈTE

Bijoux anciens jusqu’aux années 40
(or, argent, divers, régionaux)
Tél. 06 08 51 56 86

Beaux meubles régionaux en bois naturel
Tél. 06 62 48 49 32 / 01 64 94 49 32

Tous éléments mobiliers anciens de décoration de magasin
Présentoirs, vitrines, étagères, portants à vêtements, etc.
Tél. 06 15 67 01 82

Livres anciens
Sciences, voyages, régionalisme.
Expertise de toutes bibliothèques.
Tél. 01 45 06 25 75 / 06 99 34 00 76

ANTIQUITÉS BROCANTE
SALON DE CERET (66)
Ville d’art - Salle des Tilleuls
Du 13 au 15 Août 2021
Prix des stands : 18 € ht/m² sans cloisons de séparations.
22 € ht/m² avec cloisons bois à habiller.
Extérieur : 150 € les 3 jours 30 m².
Tél. : 06.11.41.70.52

PROTECTION JURIDIQUE

ALLO S.N.C.A.O.

Pour assurer un meilleur service aux membres du SNCAO-GA,
Covéa PJ - Protection juridique a mis en place une équipe de consultants juridiques qui est chargée de répondre aux questions posées par les adhérents à jour de leur cotisation 2021.
Avant d’engager une action, prenez avis auprès de la Covéa PJ au **02 43 39 91 22**

Ce service juridique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE COVÉA PJ
Adresse pour les déclarations de sinistres pour prise en charge par la Cie :
COVÉA PJ - GED 1 - 33, RUE DE SYDNEY 72045 LE MANS CEDEX 2 - Tél. 02 43 41 72 72

Consultations comptables
- Tous les 1er et 3e mardis de 10h30 à 12h30 (M. Michel Moreau)

Consultations juridiques, fiscales et sociales
- Tous les 1er, 3e et 5e lundis de 14h30 à 17h30 (Maître Eric Van Daele)
- Tous les 2e et 4e lundis de 14h30 à 16h30 (Maître Druon Delot)

Au siège social du SNCAO-GA : 18, rue de Provence - 75009 PARIS - 2e étage
Tél. 01 47 70 88 78 Sur présentation de la carte syndicale à jour de la cotisation pour l’année en cours.

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
des adhérents du SNCAO-GA ayant pris leur retraite

Le départ à la retraite n’est pas la coupure totale de ses activités, notamment en matière d’assurances.

Les adhérents de notre Syndicat peuvent bénéficier des services de l’Assurance Protection Juridique, durant **trois ans**, à partir de leur départ.

Ils sont donc conseillés et couverts pour tous les litiges commerciaux et fiscaux pendant cette période.

Ils devront naturellement verser, durant trois ans, une cotisation annuelle de **77 euros** au SNCAO-GA. Cette cotisation englobe aussi l’abonnement au “Bulletin de l’Antiquaire et du Brocanteur”.

Ce service supplémentaire, réclamé par plusieurs de nos amis partis en retraite, est effectif pour tous ceux qui auront cotisé au SNCAO-GA pendant **les cinq dernières années précédant leur départ**.

TARIFS DE PUBLICITÉS 2021

Les petites annonces pour vente et achat de fonds de commerce ainsi que pour les foires et salons sont à réserver au siège du Syndicat

Frédéric CHAPILLON
contact@sncao-syndicat.com

Pour des raisons comptables, ne seront traités que les ordres **accompagnés du règlement.**

Foires et Salons
1/4 de page, 1 insertion.....275,00 € HT... 330,00 € TTC

Achat, vente, location Fonds de commerce
1/16e de page, 1 insertion.... 35,00 € HT ... 42,00 € TTC

Annonce
1/8e de page, 1 insertion..... 60,00 € HT ... 72,00 € TTC

Directeur de Publication : Rémi MACHARD - N° de Commission Paritaire : 0724 G 84222
Imprimerie : SETIG-Abelia
6, rue de la Claie - ZI Angers-Beaucouzé - BP 20053 - 49071 BEAUCOUZE Cedex
Dépôt légal : 3e trimestre 2021
Reproduction interdite - Tous droits réservés

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom et avis du Président Départemental
ou, à défaut, du Responsable de région

Délai d'agrément : 15 jours

à renvoyer au SNCAO-GA Siège social : 18, rue de Provence 75009 PARIS - Tél. : 01 47 70 88 78 - Fax : 01 48 01 09 81

Raison sociale : _____
(Titre et forme juridique pour les sociétés)

Nom : _____ **Prénom :** _____
(Nom et adresse du responsable pour les sociétés)

Né(e) le : _____ **à :** _____ **Nationalité :** _____

Adresse personnelle : _____ **Tél. :** _____

Adresse professionnelle : _____ **Tél. :** _____

Port. : _____ **E-mail :** _____

Site internet : _____

Registre du commerce de : _____ **n° :** _____

ou n° de SIREN pour les auto-entrepreneurs : _____

Affilié(e) à La Maison des Artistes sous le n° : _____
(Uniquement pour les Galeries d'Art)

Titulaire du Récépissé Préfectoral n° : _____ **Délivré le :** _____ **à :** _____

Nombre de salarié(e)s : _____

Nature du commerce et spécialité : _____

accompagnée de :

- Un extrait Kbis d'inscription au registre du commerce de moins de 3 mois
- Une photocopie du récépissé de déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (pour les auto-entrepreneurs)
- Une photocopie du récépissé préfectoral
- Votre cotisation au SNCAO-GA de 185 € par chèque, prélèvements automatiques, carte bancaire ou espèces comprenant : – Le montant de la cotisation, Assurance Protection Juridique incluse de 155 €
  et : – Le montant de l'abonnement au Bulletin de l'Antiquaire et du Brocanteur de 30 €

Cette adhésion constituant une référence professionnelle, je m'astreins à respecter les règles de probité commerciale :
J'atteste que mon activité principale réside dans l'achat et la vente de biens d'antiquité et d'occasion, et ne subira, sous peine d'exclusion, aucune modification pendant toute la durée de mon appartenance au SNCAO-GA. En cas de contestation portant sur la nature, l'origine ou l'ancienneté des meubles ou objets vendus, je m'engage à accepter l'avis du ou des experts désignés par le Syndicat et à renoncer à toute action judiciaire. En outre, je déclare ne faire l'objet d'aucune réclamation ou procédure contentieuse en cours relative à mon activité.

Fait à : _____ **Ambulant** ou **Sédentaire** (Rayez la mention inutile)

Le : _____ **Signature** précédée de "Lu et approuvé" : _____

Parrainé par : _____

Cotisation 2021

Disposition réglementaire des Publications et Agences de Presse
La cotisation comprend :
- l'abonnement annuel au Bulletin (10 numéros) 30,00 €
- la cotisation (Assurance Protection Juridique incluse) 155,00 €

• TOTAL de la cotisation 185 €

et Abonnement au Bulletin

Adhérent L'abonnement au Bulletin de l'Antiquaire et du Brocanteur devant rester indépendant de la cotisation syndicale, toute nouvelle adhésion ou renouvellement annuel doit être accompagné du volet ci-dessous rempli.

Je, soussigné(e) _____

Demeurant _____

_____

vous adresse la somme de _____ **€** en règlement de :

☐ mon abonnement 2021 au Bulletin 30,00 €

☐ ma cotisation 2021 au SNCAO-GA 155,00 €
(Assurance Protection Juridique incluse)

☐ **TOTAL 185 €** Date et Signature :

Non adhérent

☐ mon abonnement annuel au Bulletin (10 numéros) 39,00 €

☐ Règlement par chèque ou CCP à l'ordre du SNCAO-GA

COMMANDE DE DOCUMENTS

Fournitures réservées aux adhérents et expédiées après leur règlement

Nom : _____ N° adhérent : _____

Adresse de livraison : _____

_____

- **Antiquaires, Brocanteurs, Galeristes : la réglementation**
  Au siège .....3,00 € ou par envoi.....5,50 € x..... = ...€
- **Registre de police pour les revendeurs d'objets mobiliers**
  Au siège .....20,00 € ou par envoi.....24,00 € x..... = ...€
- **Bloc de 50 factures 13,5 x 22,5 (en tripli-autocopiant)**
  Au siège .....11,00 € ou par envoi.....13,50 € x..... = ...€
- **Bloc de 50 factures 13,5 x 22,5 (en dupli-autocopiant)**
  Au siège .....6,60 € ou par envoi.....8,60 € x..... = ...€
- **Bloc de 25 contrats d'achat de métaux précieux format A4 (en dupli-autocopiant)**
  Au siège .....12,50 € ou par envoi.....14,50 € x..... = ...€
- **Bloc de 50 reçus de dépôts-vente 14,5 x 21 (en dupli-autocopiant)**
  Au siège .....8,00 € ou par envoi.....11,50 € x..... = ...€
- **Bloc de 50 reçus d'arrhes 14,5 x 21 (en dupli-autocopiant)**
  comportant une clause légale d'annulation du marché
  Au siège .....4,00 € ou par envoi.....5,00 € x..... = ...€
- **25 Attestations de vente 14,5 x 21 (justificatif de transport)**
  avec clause de propriété du particulier vendeur et consentement du conjoint conçue pour le cas de l'achat au domicile des particuliers et ne peut être utilisé entre marchands (dupli-autocopiant avec formulaire détachable prévu par le code de la Consommation pour le délai de réflexion de quatorze jours) :
  Au siège .....6,50 € ou par envoi.....9,50 € x..... = ...€
- **TOTAL de la commande**.....**€**

Merci de joindre votre chèque non agrafé

ANTIQUITÉS

Antiquaires, brocanteurs, et galeristes sont vos partenaires pour connaître, acheter, vendre et estimer les objets d'art. Ils valorisent le patrimoine au quotidien. Retrouvez les sur www.sncao-syndicat.com

SNCAO-GA - SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE DE L'ANTIQUITÉ, DE L'OCCASION ET DES GALERIES D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Création : Studio Bourgeoise

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19,
nous invitons nos lecteurs désireux de se rendre sur une manifestation
à contacter préalablement l'organisateur pour s'assurer de son maintien.**

DÉBALLAGES PROS

20 juillet ..... Chartres (28)
21 juillet ..... Le Mans (72) **Label SNCAO**
9 août ..... Chartres (28)
10 août ..... Le Mans (72) **Label SNCAO**
5 septembre ..... Béziers (34)
6 septembre ..... Avignon (84)
7 septembre ..... Montpellier (34)
23 septembre ..... Chatou (78) **Label SNCAO**
26 septembre ..... Douai (59) *Puces du Nord*
3 octobre ..... Reims (51)
10 octobre ..... Béziers (34)
11 octobre ..... Avignon (84)
17 octobre ..... Douai (59) *Puces du Nord*
7 novembre ..... Reims (51)
14 novembre ..... Béziers (34)
15 novembre ..... Avignon (84)
16 novembre ..... Montpellier (34)
21 novembre ..... Douai (59) *Puces du Nord*
5 décembre ..... Béziers (34)
5 décembre ..... Reims (51)
6 décembre ..... Avignon (84)
19 décembre ..... Douai (59) *Puces du Nord*

BROCANTES ANTIQUITÉS FOIRES

10 et 11 juillet ..... Strasbourg (67) **Label SNCAO**
Marché Européen de la Brocante
et du Design du Broglie
11 juillet ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
12 juillet ..... Arradon (56)
14 et 15 juillet ..... Monein (64)
14 au 18 juillet ..... Beuvron-en-Auge (14)
16 juillet ..... La Forêt-Fouesnant (29)
18 juillet ..... Chinon (37)
20 juillet ..... Le Tour du Parc (56)
23 juillet ..... Nevez (29)
24 et 25 juillet ..... Sare (64)
25 juillet ..... Carnac (56)
27 juillet ..... La Baule (44)
30 juillet ..... Ploemeur (56)
2 août ..... Arradon (56)
3 et 4 août ..... Anglet (64)
6 août ..... La Forêt-Fouesnant (29)
8 août ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
10 août ..... Le Tour du Parc (56)
13 août ..... Nevez (29)
13 au 15 août ..... Céret (66)
14 et 15 août ..... Nolay (21) **Label SNCAO**
14 et 15 août ..... Port-de-Lanne (40)
15 août ..... Chinon (37)
17 août ..... Guidel (56)
24 août ..... La Baule (44)
27 août ..... Ploemeur (56)
28 et 29 août ..... Strasbourg (67) **Label SNCAO**
Marché Européen de la Brocante
et du Design du Broglie
29 août ..... Carnac (56)
5 septembre ..... La Baule (44)
11 et 12 septembre ... Strasbourg (67) **Label SNCAO**
Marché Européen de la Brocante
et du Design du Broglie
12 septembre ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
19 septembre ..... Chinon (37)
24 sept. au 3 oct. ..... Chatou (78) **Label SNCAO**
Antiquités Brocante
2 et 3 octobre ..... Strasbourg (67) **Label SNCAO**
Marché Européen de la Brocante
et du Design du Broglie
8 au 10 octobre ..... Rauzan (33) **Label SNCAO**
10 octobre ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
17 octobre ..... Chinon (37)
14 novembre ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
19 nov. au 5 déc. .... Bordeaux Quinconces (33) **Label SNCAO**
21 novembre ..... Chinon (37)
4 et 5 décembre ..... Soumoulou (64)
10 au 30 décembre ... Perpignan (66)
Allées Maillol - Noël des Antiquaires
12 décembre ..... Puces de Montsoreau (49) **Label SNCAO**
19 décembre ..... Chinon (37)

SALONS DES ANTIQUAIRES

10 au 18 juillet ..... Fayence (83)
7 au 9 août ..... St Méloir-des-Ondes (35) **Label SNCAO**
Salon d'Antiquités
12 au 15 août ..... Crosville (50) **Label SNCAO**
Salon Antiquités Brocante
24 au 26 sept. ..... Paris 7e - Grand Palais Ephémère
Salon du Livre rare
et des Experts en Objets d'art
8 au 10 octobre ..... Chatou (78)
Grand Marché d'Art Contemporain
20 et 21 novembre ... Montluçon (03) **Label SNCAO**
Salon Antiquités Brocante
3 au 5 décembre ..... Châtel-Guyon (63) **Label SNCAO**
Salon Antiquités Brocante

101e ÉDITION

FOIRE internationale DE CHATOU

DU 24 SEPT. AU 3 OCT. 2021

ANTIQUITÉS BROCANTE

ART DU XXE SIÈCLE
GALERIES D'ART
PRODUITS DU TERROIR

cible publicité montpellier - Tél : 04 67 66 32 40.

LA PLUS CÉLÈBRE ET ANCIENNE FOIRE DE FRANCE

ÎLE DES IMPRESSIONNISTES (78)

TOUS LES JOURS DE 10H À 19H - PRÉSENCE D'EXPERTS - ENTRÉE 7 € - TÉL : 01 47 70 88 78
NAVETTE GRATUITE DEPUIS LA GARE DE RUEIL-MALMAISON [RER A] EN PETIT TRAIN - SERVICE VOITURIER

Label SNCAO ANTIQUITÉS BROCANTE

WWW.FOIREDECHATOU.COM

SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE TOURISME · Le Parisien · France bleu paris · Aladin Antiquités · Maisons à vivre Campagne · Antikeo · Crédit Mutuel · La Gazette Drouot · Yvelines Le Département · Ville de Chatou